

SOMMAIRE

AXE 1 3

EMPLOI DURABLE – ATTRACTIVITÉ - COMPÉTITIVITÉ.....3

OBJECTIF 1 ANIMATION ET VEILLE ÉCONOMIQUES.....	5
Action 1 Animation et coordination économique du contrat.....	5
Action 2 Observatoire socio-économique -	6
OBJECTIF 2 PRODUIRE UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ADAPTÉE À LA DEMANDE.....	8
Action 3 Rendre l'offre foncière plus lisible et plus qualitative	8
Action 4 Soutenir les initiatives visant à favoriser la diversification de l'offre immobilière à vocation d'activité 10	
OBJECTIF 3 ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE ET MAILLER LE TERRITOIRE	11
Action 5 Favoriser l'émergence de projets collectifs dans le domaine de la création d'entreprise, du commerce et de l'artisanat	11
Action 6 Plate-forme d'Initiative Locale	13
OBJECTIF 4 CONFORTER LES PÔLES D'EXCELLENCE ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX.....	14
Action 7 Coordonner et accompagner les pôles d'excellence	14
Action 8 Favoriser l'émergence de projets économiques structurants.....	16
OBJECTIF 5 AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	18
Action 50 Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire.....	18
Action 51 Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts.....	20
Action 52 Maintenir et développer les structures d'abattage et de découpe sur le territoire	22
Action 53 Accompagner le développement de la filière bois.....	24
Action 54 Soutenir la diversification vers des activités de service et l'agritourisme.....	26
Action 55 Faciliter l'accès aux outils de production.....	28
Action 56 Impulser une gestion cohérente du foncier.....	30
Action 57 Connaître et accueillir les nouveaux arrivants agricoles et/ou ruraux.....	32
Action 58 Valoriser les patrimoines agricoles et paysager.....	34
Action 59 Développer une culture forestière chez les propriétaires.....	36
Action 60 Soutenir la mise en place d'une ferme communale.....	38
Action 61 Initier l'animation pour l'agriculture et le monde rural du territoire.....	40
OBJECTIF 6 DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES VALEURS PATRIMONIALES.....	42
Action 9 Aménager des voies vertes, itinéraires de découverte du patrimoine.....	42
Action 10 Patrimoine touristique et culturel : produire une offre de qualité tout au long de l'année.....	44
OBJECTIF 7 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE EN TOUTES SAISONS	46
Action 11 Requalifier et diversifier l'offre d'hébergements touristiques afin de pouvoir accueillir toute l'année. 46	
Action 12.1 Fédérer les acteurs et les professionnels du tourisme par une mise en réseau renforcée.....	48
Action 12.2 Renforcer l'offre « Tourisme d'affaires »	50
Action 13 Une communication réussie pour un accueil de qualité tout au long de l'année.....	52
OBJECTIF 8 DONNER AU TERRITOIRE DES MOYENS D'ANIMATION TOURISME.....	55
Action 14 Renforcer l'animation pour un développement touristique dynamique.....	55

AXE 2 57

RENFORCER LE DYNAMISME ET LA QUALITÉ DE VIE POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.....57

OBJECTIF 9 RENFORCER UNE ACTION CULTURELLE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ.....	59
Action 15 Conforter l'action des pôles culturels existants.....	60
Action 16 Soutenir l'animation culturelle	62
Action 17 Favoriser la diffusion culturelle	64
Action 18 Favoriser l'éducation artistique et culturelle	66
Action 19 Mission d'animation culturelle.....	68
OBJECTIF 10 PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES LOCAUX.....	70
Action 20 Préserver la diversité du patrimoine culturel et historique.....	70
Action 21 Valoriser les patrimoines dans leur diversité et leur réappropriation	73
Action 22 Consolider l'action des sites archéologiques et paléontologiques existants	75

OBJECTIF 11 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET D'ACCUEIL DE LA POPULATION	76
<i>Action 23 Développer et qualifier l'offre de services à la personne.....</i>	<i>76</i>
<i>Action 24 Favoriser l'insertion sociale et économique des publics en difficulté</i>	<i>79</i>
<i>Action 25 Soutien aux manifestations sportives</i>	<i>80</i>
<i>Action 26 Renforcer le maillage du territoire en équipements sportifs et de loisirs</i>	<i>82</i>
AXE 3 85	
MAILLAGE ET GESTION DU TERRITOIRE	85
<i>Action 27 Animation gestion de l'espace - aménagement.....</i>	<i>87</i>
<i>Action 28 Foncier.....</i>	<i>88</i>
<i>Action 29 Habitat.....</i>	<i>90</i>
<i>Action 30 Programme aménagements urbains - cadre de vie - transports</i>	<i>92</i>
<i>Action 31 Programme énergie</i>	<i>97</i>
<i>Action 32 Economie d'énergie dans les transports - transports doux.....</i>	<i>99</i>
AXE TRANSVERSAL.....	101
<i>Action 33 Réappropriation du fleuve Rhône et valorisation des ressources aquatiques du territoire.....</i>	<i>103</i>
<i>Action 34 Animation générale du contrat</i>	<i>105</i>
<i>Action 35 Communication- Evaluation de la procédure</i>	<i>107</i>
<i>Action 36 Formation Action</i>	<i>108</i>
<i>Action 37 Développer l'usage des TIC.....</i>	<i>110</i>

AXE 1

Emploi durable – Attractivité - Compétitivité

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 1	Animation et veille économiques
Action 1	Animation et coordination économique du contrat

Contexte / problématique de départ

Marqué par un tissu économique très diversifié, la capacité du territoire à créer de la valeur ajoutée et donc de l'emploi dépendra de son aptitude à faire travailler les acteurs ensemble, à générer des synergies et de la complémentarité, et à mieux prévoir et anticiper l'avenir.

Description de l'opération

L'action a pour objet d'assurer la coordination des actions économiques du Contrat et d'animer le volet appui aux entreprises du dispositif SECURISE'RA.

Sur le plan de la coordination, le chargé de mission se positionnera en personne ressource auprès des acteurs du contrat (partenaires et collectivités) et assurera l'interface technique entre le territoire et le Conseil Régional et notamment la DERTT. Il assurera l'instruction des dossiers de financement et la cohérence des opérations proposées au titre de l'action 5. Il mettra par ailleurs en place l'organisation nécessaire au bon déroulement du CDRA et animera les groupes de travail et de réflexion, notamment dans les domaines suivants : création d'entreprise, commerces et artisanat, foncier et immobilier. Il proposera la mise en place d'outils collaboratifs et garantira enfin la bonne exécution de l'action 2 de mise en place d'un observatoire socio économique du territoire.

Concernant le dispositif SECURISE'RA, le chargé de mission représentera le territoire dans les différentes instances techniques qui traiteront des problématiques d'emploi et de gestion des ressources humaines. Il sera le relais technique du territoire sur le dispositif CTEF. Il mettra en place un groupe de travail ressources humaines en s'appuyant autant que faire se peut sur les partenaires en place et assurera un travail permanent de terrain pour garantir la sensibilisation, l'information et la mobilisation des entreprises sur les problématique de gestion des ressources humaines et de l'emploi. Prévu sur 3 ans, un point d'étape à mi parcours du CDRA sera réalisé afin d'envisager les suites à donner à ce volet de l'action.

Le chargé de mission répartira 50 % de son temps de travail (1 ETP) sur chaque mission décrite ci dessus.

Partenaires

L'ensemble des acteurs économiques, le service public de l'emploi,

Responsable local du projet

Animateur(s) à désigner

Maîtres d'ouvrage : Structure mandataire du CDRA - SMEOV

	K€
Dépense subventionnable	325 000 €
Nature des dépenses	Fonctionnement

Plan de financement prévisionnel

	K€	Taux
Dépense subventionnable	325 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	162 500 €	50%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage	162 500 €	

Calendrier de réalisation :

Début action : à la signature du Contrat

Durée : 5 ans

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 1	Animation et veille économique.
Action 2	Observatoire socio-économique -

Contexte / problématique de départ

Valence Drôme Ardèche Centre, de par ses caractéristiques (regroupement de 2 contrats sur 2 départements) souffre d'un déficit d'informations pertinentes à caractère économique. La multiplicité des acteurs et le caractère diversifié du tissu économique complexifient par ailleurs l'appréhension des tendances et rendent la mise en place de démarches prospectives complexes. Enfin l'ancrage sur le territoire d'une dizaine d'entreprises dont la structure capitalistique est extérieure à VALDAC est mal connu.

Description de l'opération

L'action consiste à :

La mise en place d'un système d'information territorial économique permettant de concentrer sur le territoire Valence Drôme Ardèche Centre un ensemble cohérent d'informations économiques. Ce système d'information à créer visera plusieurs objectifs :

- Favoriser l'échange d'informations entre les acteurs par la mise en place d'outils collaboratifs (mise en commun, structuration, enrichissement de base de données entreprises, ...) pour une meilleure connaissance du territoire et une plus grande efficacité des acteurs.
- Observer le territoire par la mise en place d'un outil de veille économique dont le cahier des charges sera défini et validé par une commission adhoc. Cet outil devra décliner des tableaux de bord.
- Expertiser en profondeur en fonction des besoins certains domaines ou thématiques jugés stratégiques pour le développement du territoire.
- Evaluer les politiques publiques

L'ensemble de ces outils, qui procède d'une démarche d'intelligence économique au service du territoire, sera décliné tout au long du CDRA selon les étapes suivantes :

- 1- Définition des objectifs et des orientations du système d'information territorial et élaboration d'un cahier des charges précis pour la mise en place de l'outil de veille économique. Cette étape sera mise en œuvre avec l'assistance d'un prestataire externe.
- 2- Définition du mode opératoire et choix d'un prestataire pour la gestion de l'outil de veille économique.
- 3- Mise en œuvre et suivi de l'outil de veille économique et des expertises thématiques en fonction des besoins.

Une commission adhoc sera créée pour réfléchir et mettre en œuvre l'ensemble de ce dispositif. L'animateur économique (action 1) sera le relais technique du territoire.

Partenaires

Acteurs économiques à définir, CTEF

Responsable local du projet

Animateur économique du CDRA

Maîtres d'ouvrage :

Structure mandataire du CDRA - SMEOV

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
<i>Prestataire externe : aide à la définition des outils</i>		
Dépense subventionnable	20 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	10 000 €	50%
CG		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage	50%	
<i>Mise en œuvre de l'outil de veille économique</i>		
Dépense subventionnable	100 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	50 000 €/5 ans soit 10 000 € par an	50%
CG		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage	30 à 50 %	
<i>Expertise approfondie sur thématique</i>		
Dépense subventionnable	40 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	20 000 €	50%
CG		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage	30 à 50 %	

Calendrier de réalisation :

Début action : à la signature du Contrat

Durée : 5 ans

AXE 1	Emploi durable – Attractivité – Compétitivité
Objectif 2	Produire une offre foncière et immobilière adaptée à la demande
Action 3	Rendre l'offre foncière plus lisible et plus qualitative

Action 3.1 Schéma de cohérence du foncier et de l'immobilier d'activité.

Contexte / problématique de départ

Face à l'hétérogénéité du territoire et afin de proposer une offre structurée et de qualité pour le développement et l'implantation d'entreprises, le CDRA devra mettre en place un schéma de cohérence du foncier et de l'immobilier d'activité. Il s'agit de concevoir et de coordonner une politique d'accueil et de développement des entreprises qui mettra en évidence des complémentarités entre les différents espaces d'accueil.

Description de l'opération

Etude Schéma de cohérence :

Etat des lieux, diagnostic des ZA existantes et des projets de ZA, recensement des friches industrielles
Etablissement de typologie de zones : structurantes - à vocation intercommunale - à vocation locale.
Les services de la Région seront associés à l'élaboration du cahier des charges permettant de sélectionner le prestataire.

Ce schéma devra permettre la mise en œuvre d'un règlement d'attribution en prenant en compte la problématique du développement durable. Ce schéma servira de cadre de référence à l'intervention de la Région que ce soit au niveau du CDRA ou dans le cadre des dispositifs de droit commun.

Partenaires

Intercommunalités, CG07/26, DDE 07/26, chambres consulaires

Responsable local du projet

Animateur économique généraliste

Maîtres d'ouvrage :

Structure mandataire du CDRA - SMEOV

Action 3.2. Aides à la création et réhabilitation de ZA

Contexte / problématique de départ

Partant du schéma de cohérence, le CDRA soutiendra les projets de création et de réhabilitation de ZA.

Description de l'opération

Les dépenses éligibles de cette fiche action concerneront : les aménagements paysagers, la signalétique, les réseaux très hauts débits... Sont exclus de ces dépenses tous les travaux de VRD. Les ZA concernées devront être en TPZ ou TPU. Le plafond de subvention par opération sera limité à 100 000 €.

En complément de cette aide financière, le CDRA pourra soutenir les intercommunalités pour la mobilisation du dispositif régional « d'aide aux opérations foncières et de portage immobilier »(bonification de taux d'intérêt)

Partenaires

CG07/26, DDE 07/26, chambres consulaires...

Maîtres d'ouvrage :

Intercommunalités

	€
Dépense subventionnable	1 230 000 €
<i>Etude Schéma de cohérence</i>	<i>30 000</i>
<i>Aides à la création réhabilitation</i>	<i>1 200 000</i>
Nature des dépenses	Fonctionnement/investissement

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable		
Etude	30 000	
Création réhabilitation	1 200 000	
Région Rhône Alpes CDRA		
Etude	15 000	50%
Création réhabilitation	300 000	25%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

Etude schéma de cohérence : 2007

AXE 1	Emploi durable – Attractivité – Compétitivité
Objectif 2	Produire une offre foncière et immobilière adaptée à la demande
Action 4	Soutenir les initiatives visant à favoriser la diversification de l'offre immobilière à vocation d'activité

Contexte / problématique de départ

Pouvoir disposer de bâtiment pour l'implantation d'entreprises est un atout majeur dans l'attractivité du territoire.

L'étude pour la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (action 3.1) aura fait apparaître une typologie d'opérations, des cibles à privilégier en fonction des besoins exprimés par les entreprises sur chacun des territoires.

Afin de soutenir les intercommunalités à mettre en œuvre une offre immobilière adaptée, le CDRA soutiendra les projets correspondants aux besoins exprimés.

Description de l'opération

Les projets soutenus seront à vocation intercommunale.

Au préalable une étude de faisabilité pourra être réalisée avec le soutien du CDRA (potentiel d'implantation d'entreprises, typologie d'entreprises visées...)

Les opérations soutenues pourront revêtir le caractère de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais et de réhabilitation de friches industrielles. Ils devront justifier d'un équilibre de fonctionnement sur la base d'hypothèses réalistes tant sur le plan des charges que sur les recettes liées à l'occupation des locaux. Une vigilance particulière sera accordée au respect de la réglementation en vigueur en matière d'aide publique.

Concernant les friches industrielles, les coûts liés à l'acquisition pourront être pris en compte dès lors que le projet de réhabilitation est connu et s'inscrit dans une démarche de consolidation de l'offre d'espace à vocation économique.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère, l'utilisation des matériaux et des savoir-faire locaux.

Partenaires

CG07/26, Chambres consulaires

Responsable local du projet

Animateur économie généraliste

Maîtres d'ouvrage :

Structures intercommunales

Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses : Investissement

	€	Taux
Dépense subventionnable	4 745 455 €	
Région Rhône Alpes CDRA	1 600 000 €	
Etude de faisabilité	100 000	50%
Immobilier	1 500 000	33%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007-2011

AXE 1	Emploi durable – Attractivité – Compétitivité
Objectif 3	Encourager l'esprit d'entreprendre et mailler le territoire
Action 5	Favoriser l'émergence de projets collectifs dans le domaine de la création d'entreprise, du commerce et de l'artisanat

Contexte / problématique de départ

Le développement économique local repose en grande partie sur la capacité d'un territoire à mettre en réseau ses acteurs.

Dans le domaine de la création ou reprise d'entreprise, un nombre significatif de structures interviennent aux différentes étapes du processus : information, conseils, financement, suivi des porteurs de projets. Paradoxalement, un grand nombre de créateurs ne bénéficient pas de l'appui de ces structures qui pourtant démontrent au quotidien leur rôle dans la pérennisation des entreprises.

Avec plus de 6 000 entreprises, le commerce et l'artisanat maillent le territoire. Par l'emploi de proximité, les services apportés à la population, ce secteur joue un rôle de lien social. Néanmoins, il connaît des difficultés aussi bien en milieu rural que dans les zones urbaines et périurbaines. Pour faire face aux évolutions de leur environnement les entreprises de ce secteur doivent travailler collectivement afin d'engager de nouvelles dynamiques.

Description de l'opération

L'objet de cette action est d'encourager la réalisation de projets collectifs dans le domaine de la création d'entreprises, du commerce et de l'artisanat. Une mise en réseau des acteurs sera proposée et animée dans chaque domaine par l'animation économique générale en lien avec les chargés de mission PFIL pour ce qui concerne la création d'entreprise et les animateurs d'ORC et OUC, et organismes consulaires pour le commerce et l'artisanat.

A noter que le CDRA est pilote sur les questions créations et reprises d'entreprise au niveau du CTEF. Les actions proposées au financement issues de cette concertation viseront à favoriser la mise en place :

- d'outils de communication à l'échelle du territoire ou à minima à l'échelle intercommunale,
- d'outils collaboratifs pour favoriser le travail en réseau des acteurs,
- d'événementiels types foires, salons, opérations commerciales d'envergure ... contribuant à la dynamique du territoire.

Ces actions pourront être portées par la structure mandataire du CDRA mais également les acteurs partenaires. Dans ce cas, les actions devront justifiées un caractère collectifs et structurants.

Les dépenses éligibles porteront sur les frais externes, les coûts d'ingénierie de projet hors animation économique générale.

Un règlement d'attribution encadrera le type d'actions pouvant être soutenues.

Les dépenses éligibles porteront sur les frais externes, les coûts d'ingénierie de projet hors animation économique générale et hors coûts internes des structures maître d'ouvrage. Les projets présentés devront être cohérents avec la politique économique régionale, notamment en terme de création et de transmission d'entreprises. Si toutefois cela n'était pas le cas, alors la Région ne pourrait intervenir sur ces projets. Enfin l'aspect novateur et non récurrent des actions proposées sera un critère d'éligibilité

Partenaires

Plate forme de développement locale (Pfil, Drôme Ardèche Entreprendre, ADIE), chambres consulaires, Rhodanim, GCDE, CTEF, service public de l'emploi, Intercommunalités ...

Responsable local du projet

Animateur économique généraliste et création d'entreprise

Maîtres d'ouvrage :

Structure mandataire du CDRA pour la mise en réseau - SMEOV

Structure partenaire pour les actions collectives

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	150 000	
Région Rhône Alpes CDRA	60 000	40%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007/2011

AXE 1	Emploi durable – Attractivité – Compétitivité
Objectif 3	Encourager l'esprit d'entreprendre
Action 6	Plate-forme d'Initiative Locale

Contexte / problématique de départ

La création - reprise d'entreprise représente un gisement d'emplois important. La Région-Rhône Alpes a affirmé son engagement auprès des Plates-formes d'Initiative locale. Elles sont un des principaux instruments de sa politique en faveur de la création - reprise d'entreprise.

Initiative Emploi Dauphiné Vivarais est une Pfil issue de la fusion des deux Pfil agissant sur le territoire du CDRA (IEDV et ACI). L'activité pour les TPE est organisée autour de deux comités d'agrément (grand valentinois et centre Ardèche).

Description de l'opération

L'animation de l'activité création/reprise de TPE sera assurée par deux animateurs autour des deux comités d'agréments. Leur mission consistera en l'instruction des demandes de prêts d'honneurs, leur passage en comité d'agrément et le suivi des entreprises soutenues. Ce dernier aspect constituera un axe incontournable pour la pérennisation des entreprises. Les animateurs veilleront à s'inscrire dans la démarche de mise en réseau des structures de création d'entreprise et participeront à l'animation de ce réseau.

Partenaires

Chambres consulaires, services économiques des collectivités, partenaires privés, CTEF

Responsable local du projet

Animateurs Pfil

Maîtres d'ouvrage :

IEDV et SMEOV (mise à disposition par le SMEOV d'un animateur sur un ETP)

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	650 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	325 000 €	50%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007/2011

Indicateurs de résultats :

Nombre de prêts d'honneur

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 4	Conforter les pôles d'excellence et les savoir-faire locaux
Action 7	Coordonner et accompagner les pôles d'excellence

Contexte / problématique de départ

Le tissu économique du territoire, composé principalement de PME/PMI, conjugue une industrie traditionnelle de qualité adossée à des savoir-faire locaux spécifiques et une industrie plus récente qui s'appuie sur des technologies de pointe.

Certaines de ses industries assistées par le pôle de recherche, de transfert de technologies et d'enseignement de l'agglomération valentinoise forment aujourd'hui des pôles d'excellence reconnus ou émergents à l'échelle régionale ou nationale.

Impliquée dans de nombreux pôles de compétitivité, la dynamique des acteurs locaux apparaît encore trop méconnue des instances régionales et nationales et sous-exploitée à des fins de développement économique.

De la capacité du territoire à faire connaître son potentiel technologique et économique en interne et en externe, à le connecter aux dynamiques régionales et nationales dépend l'avenir de notre industrie tant traditionnelle que de pointe.

Description de l'opération

L'action a pour objet le recrutement d'un chargé de mission afin de doter le territoire d'une expertise en matière d'accompagnement de projets économiques collectifs structurants en lien aux domaines d'excellence développés sur le territoire.

Parmi ces domaines, on peut d'ores et déjà citer le pôle traçabilité, le pôle impression numérique, le pôle « image ». Cette liste est non limitative, le chargé de mission devra également accompagner des pôles émergents (développement durable, textile, bois et construction...).

Le chargé de mission sera le garant

- de la bonne diffusion des pôles d'excellence auprès du tissu local et de la bonne circulation de l'information au niveau des conseillers d'entreprise,
- du maillage des pôles d'excellence entre eux et leur consolidation,
- de la connexion des pôles d'excellence aux pôles de compétitivité et autres clusters et de l'interface avec les collectivités territoriales,
- de la coordination des appels à projets régionaux, nationaux ou européens, et du lobbying à effectuer pour la concrétisation des dossiers,
- de l'accompagnement de projets structurants collectifs à valeur ajoutée économique en lien aux domaines d'excellence,
- de la communication globale interne et externe au territoire.

Le chargé de mission ne se substituera pas aux Conseillers en Développement Technologique du réseau Présence Rhône-Alpes. Il ne se substituera pas non plus aux acteurs porteurs des dynamiques locales, mais interviendra bien en relais de ces derniers pour conforter leurs actions dans un objectif de création de valeur et de développement économique.

Des crédits de fonctionnement (voir action 8) permettront d'accompagner les projets significatifs collectifs dans les domaines suivants :

- L'animation : événementiel, salons, assises, cycles de conférences, communication,...
- Etudes et prestations externes : études de faisabilité, constitution de dossiers de candidature...

Le chargé de mission instruira enfin les demandes de subventions d'investissement concernant les projets économiques structurants du territoire (action 8)

Le pilotage de l'action et son suivi sera assuré par un comité ad hoc composé d'élus du Comité de pilotage et de professionnels.

Ce comité ad hoc définira annuellement les objectifs de ce chargé de mission et procédera également à une évaluation des résultats.

Pour la première année, ce chargé de mission sera dédié plus spécifiquement à la structuration du pôle « image ». Un 1/2 temps sera affecté à cette mission.

Partenaires

Acteurs technologiques du territoire

Responsable local du projet

Animation générale dans l'attente du recrutement

Maîtres d'ouvrage :

CCI ou structure mandataire du CDRA

	€
Dépense subventionnable	325 000
Nature des dépenses	Salaires, charges et frais
<i>Etude ..</i>	

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	325 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	162 500 €	50%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage	162 500 €	

Calendrier de réalisation :

Démarrage : à la signature du contrat

Durée 5 ans

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 4	Conforter les pôles d'excellence et les savoir-faire locaux
Action 8	Favoriser l'émergence de projets économiques structurants

Contexte / problématique de départ

La charte de développement met en évidence deux caractéristiques essentielles du territoire :

D'une part, la présence de pôles d'excellence dont la visibilité est perfectible du fait d'une masse critique insuffisante en matière de recherche, de transfert de technologie et d'enseignement (eut égard aux métropoles lyonnaise et grenobloise) ajoutée à la grande diversité des activités économiques représentées sur VALDAC,

D'autre part, des savoir-faire locaux tant en vallée du Rhône qu'autour des bourgs-centre (Privas, Le Cheylard, Lamastre) très spécifiques, qui selon les cas s'appuient, soit sur des technologies de pointe dans des logiques de niche, soit sur des industries traditionnelles parfois fragilisées et dans tous les cas appelées à évoluer.

Pour autant, ces pôles et ces industries très localisés renferment des dynamiques sans équivalence à l'échelle régionale ou nationale du fait de la forte implication des PME/PMI et du caractère innovant et complémentaire des technologies développées.

A partir de ces constats, pour maintenir une activité économique forte autour des bourgs - centre ou pour conforter les pôles d'excellence locaux, la mobilisation des acteurs est nécessaire autour de projets fédérateurs.

Deux enjeux sont mis en évidence : le premier vise à amener progressivement les pôles d'excellence à la taille critique, le second vise à les rendre plus visibles.

Description de l'opération

L'action a pour objet l'accompagnement de projets collectifs. Ces projets viseront à conforter ou rendre plus visibles les pôles d'excellence et autres savoir-faire locaux.

Les projets retenus nécessiteront des prestations externes et permettront de financer des opérations ponctuelles autour des objectifs suivants :

En fonctionnement :

- Mieux faire connaître le potentiel technologique et industriel local: événementiel (salons professionnels, assises, cycles de conférences...), outils de communication interne et externe
- Conforter le potentiel technologique : études de faisabilité, constitution de dossiers suite à appels à projets, communication...
- Favoriser l'accueil de jeunes chercheurs sur des sites répartis sur le territoire afin d'assurer un lien entre l'économie locale et la recherche et développement.

Partenaires

Acteurs technologiques du territoire

Responsable local du projet

Animation générale dans l'attente du recrutement du chargé de mission

Maîtres d'ouvrage :

Collectivités

	€
Dépense subventionnable (<i>HT si inv, TTC si fct</i>)	200 000€
Nature des dépenses	Fonctionnement 200 000 €
<i>Etudes ..</i>	Prestations extérieures

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	200 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	100 000 € études et prestations externes.	50 % études et prestations extérieures
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :*Démarrage : à la signature du contrat**Durée 5 ans*

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 50	Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire

Contexte / problématique de départ

Le territoire est caractérisé par une grande diversité de productions agricoles. Toutefois, une grande partie des productions sont transportées et transformées en dehors du territoire, privant ainsi les producteurs d'une valeur ajoutée essentielle pour le maintien de l'agriculture sur VALDAC. Dans un contexte de déprise agricole d'un côté et de pression foncière de l'autre, il est nécessaire de soutenir les actions qui permettent la fixation locale de la valeur ajoutée. Des liens sont ainsi créés entre les producteurs eux-mêmes et entre les producteurs-transformateurs et les consommateurs.

Description de l'opération

Le développement et la pérennité des filières locales passent par un appui à leur structuration et un soutien à leurs besoins d'investissements. La transformation collective et locale doit être favorisée.

Les dépenses subventionnables seront de l'investissement pour l'équipement d'ateliers de transformation collectifs (gros œuvre, travaux intérieurs, matériels de découpe et de transformation, stockage froid). Par soucis de maillage du territoire et de complémentarité, la pertinence de la situation géographique et de l'orientation de la production devra être prouvée. Une analyse des débouchés et du mode de commercialisation devra également être fournie.

Aujourd'hui Ardelaine et l'association les Bergerades emploient 30 salariés et souhaitent poursuivre leurs actions de développement local. Dans le prolongement de leurs travaux sur la valorisation des ressources locales, Ardelaine et les Bergerades ont l'objectif de mettre en avant la viande de mouton. Elles veulent conforter leur positionnement sur la filière ovine en investissant dans la création d'un restaurant proposant surtout de la viande d'agneau et un atelier de transformation. Le restaurant permettra aussi d'accueillir des groupes dans de bonnes conditions et de proposer un véritable produit touristique. L'atelier de transformation pourra assurer un emploi en dehors de la saison touristique pour l'équipe du restaurant.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR suit techniquement les projets de création d'ateliers collectifs de transformation. La ligne directrice des actions du PNR des Monts d'Ardèche (maîtrise d'ouvrage Parc) et la hauteur des investissements, limitent l'implication du PNR à du soutien en ingénierie auprès des porteurs de projets. Le Parc sera néanmoins informé de l'avancé des projets relatifs aux démarches de valorisation locales des produits sur son territoire.

Partenaires

Collectivités locales, structures professionnelles agricoles, PNR des Monts d'Ardèche, chambres consulaires, sites de proximité, groupement de producteurs

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Projets potentiels

Restaurant de groupes et atelier de transformation de la SCOP Ardelaine (PER CdC des Châtaigniers)

Atelier de transformation de Borée

Atelier de transformation de St Pierreville (étude de faisabilité initiée fin 2007)

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Atelier de transformation	SCOP Ardelaine	170 000	I	50 000 30%	PER	En cours de montage
Ateliers collectifs de transformation	Collectivités locales, associations et syndicats professionnels, groupements de producteurs, ...	300 000	I	90 000 30%	CG07? (10%) 30 000	60 %
total		470 000		140 000 30 %	90 000	

Calendrier de réalisation

Durée du PSADER

Indicateurs de résultats

Objectif de création de 3 ateliers collectifs de transformation, nombre de producteurs concernés, chiffres d'affaires des ateliers, taux de remplissage du restaurant ...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 51	Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts

Contexte / problématique de départ

En assurant une partie de l'écoulement des productions locales et en évitant les entreprises intermédiaires, les producteurs ont un meilleur retour de plus-value et les consommateurs agissent pour le maintien de l'agriculture locale. Le territoire a la très grande opportunité de couvrir deux bassins de population d'importance : Valence et Privas. Ces opportunités de contacts entre les producteurs et les consommateurs permettront aussi de mieux se connaître et de se comprendre.

Description des opérations

Opération 1 :

Soutien à la mise en place de points de vente collectifs. Les points de vente collectifs constitueront des vitrines de productions du territoire qui permettront la vente de productions locales de qualité aux habitants du territoire. Ils contribueront également à créer une solidarité ville-campagne et constitueront des lieux d'échanges entre producteurs et consommateurs

Objectif : 2 à 3 PVC en supplément des 2 déjà présents sur le territoire).

Opération 2 :

Communication sur les productions locales (financement de stands, presse, conception de communication papier pérenne, signalétique pérenne)

Opération 3 :

Lancement d'un appel à projet pour une aide au fonctionnement des porteurs de projet retenus (exemples de projets susceptibles d'être aidés : développement d'événements de type foires (aide sur trois ans maximum), marchés à la ferme (aide sur trois ans maximum), études et ingénierie, développement d'AMAP, mise en place de contrat d'approvisionnement ...)

Le cahier des charges de l'appel à projet fera l'objet d'une validation par les services de la Région avant son lancement.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Les actions de valorisation locales des produits sont intégrées dans les plans d'actions annuels du PNR (pas dans le PSADER des Monts d'Ardèche). Les productions emblématiques (châtaignes, miels, pommes de terre de l'Eyrieux, myrtilles, Picodon, Fin Gras du Mézenc, Chatus...) font l'objet d'un accompagnement ou suivi par le Parc et notamment par l'outil Marque Parc. Une réflexion commune PNR/ VALDAC sera menée, avec l'ensemble des partenaires, sur le développement d'outils logistiques pour favoriser la distribution locale.

Partenaires

Goûtez l'Ardèche, Agribio Drôme et Agribio Ardèche, PNR des Monts d'Ardèche, consulaires, associations de producteurs, associations de développement agricole, ...

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Projets potentiels

Points de vente collectifs : Guilherand Granges, Lycée agricole le Valentin

Régal viande (communication, signalétique)

Développement des AMAP par Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Drôme-Ardèche

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Points de vente collectif	Collectivités locales, associations et syndicats professionnels, groupements de producteurs	300 000	I	90 000 (30%)	CG ? FEADER	
Communication pérenne (stand signalétique)						
Appel à projets : AMAP, marchés et foires, communication, contrat d'approvisionnement....	Collectivités locales, associations et syndicats professionnels, groupements de producteurs	133 800	F	53 520 (40%)	CG ? FEADER	
total		433 800		143 520		

Calendrier de réalisation

Durée du PSADER

Indicateurs de résultats

Fréquentation par les producteurs et les consommateurs des évènements aidés, nombre de filières d'approvisionnement mises en place, nombre et répartition des outils de commercialisation...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 52	Maintenir et développer les structures d'abattage et de découpe sur le territoire

Contexte / problématique de départ

La commission européenne a défini un certain nombre de normes pour toutes les entreprises d'abattage. Jusqu'en 2007, les abattoirs de faible tonnage (locaux-régionaux) n'avaient pas l'obligation de répondre à toutes ces normes. Aujourd'hui, les abattoirs de Privas et de Lamastre sont contraints de réaliser des travaux pour pouvoir continuer leurs activités. La très fragile rentabilité de ces abattoirs ne leur permet pas d'autofinancer cette mise aux normes.

L'Etat travaille à la rédaction de schémas régionaux des abattoirs. La Région ne pourra pas s'engager en dehors de ses dispositions réglementées dans ce schéma. Il est spécifié que l'intervention de la Région sur les structures d'abattages, si celle-ci est rendue possible par l'Etat, ne se fera pas sur les lignes PSADER mais sur des lignes de droits communs.

Ces outils locaux permettent à beaucoup d'exploitations agricoles de subsister, et donc sont reliés à l'entretien de l'espace par les activités d'élevage. Leurs activités créent des emplois directs, indirects et confortent d'autres activités (boucheries). Ils permettent de fixer de la valeur ajoutée sur le territoire.

Description de l'opération

Les crédits Région Rhône Alpes ne peuvent être mobilisés pour les travaux de mise aux normes des abattoirs. Le Conseil Général de l'Ardèche prévoit dans son contrat "Ardèche Terre de Pays" des crédits pour ces travaux dans les abattoirs de Privas et Lamastre.

Suite à des difficultés financières et de mise aux normes, l'abattoir de Lamastre a été fermé à l'automne 2007. Certains acteurs locaux concernés souhaiteraient identifier des pistes de re-création d'un outil d'abattage mieux adapté et dont le tonnage correspondrait aux besoins locaux. L'urgence est aussi de maintenir l'atelier de découpe, qui est encore en fonctionnement.

Phase 1 : Pour maintenir l'atelier de découpe, il est nécessaire de soutenir l'achat de chambres froides et de matériels. Les dépenses nécessaires n'étant pas fixées lors de la formulation de ce programme d'action, cette opération sera soumise à un règlement d'attribution.

En parallèle, phase 2

Des études doivent être faites le plus rapidement possible pour établir la faisabilité et les caractéristiques d'une nouvelle structure d'abattage sur le plateau Lamastre-Vernoux. (tonnage nécessaire, localisation, raisonnement des transport, création d'une filière de l'abattage à la transformation et la vente directe ...)

Partenaires

Conseils Généraux, DDAF, chambres d'agriculture

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Abattoir de Privas (pour mémoire)	Société d'Exploitation Privadoise d'Abattage	170 470	I	-	CG07 ATP 35 000 (20%)	
Atelier de découpe de Lamastre	SDEA	67 000	I	20 000 30 %	CG07 ATP 25 000 (37%)	33 %
Total		67 000		20 000		

Calendrier de réalisation

La sauvegarde de l'atelier de découpe est une opération d'urgence, pour maintenir la filière. L'étude pour la mise en place d'une nouvelle structure d'abattage sur la région de Lamastre-Vernoux devrait éventuellement aboutir à des investissements dans les mois à venir.

Indicateurs de résultats

Maintien des activités d'élevages et des filières courtes, maintien voire augmentation des tonnages abattus par an, croissance de la clientèle ...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 53	Accompagner le développement de la filière bois

Contexte / problématique de départ

L'étendue de la forêt et son évolution naturelle galopante concerne tous les acteurs locaux en terme de qualité des paysages, de maintien de l'agriculture et de réduction des risques d'incendies. Afin d'impulser une gestion rationnelle de la forêt, il est crucial de créer des liens entre les acteurs des filières bois (en lien avec la fiche action 59 : culture forestière)

Description de l'opération

La forêt sur le territoire est très hétérogène, il manque aux professionnels un repérage des zones forestières selon la quantité et la qualité de la ressource, ainsi que la facilité de mobilisation des bois. Une première action sera donc la réalisation d'une étude et d'une cartographie de la ressource bois sur une zone délimitée en commun entre les partenaires (choix selon l'importance de la forêt, la situation d'entreprises de première transformation, ...) Si l'outil est performant, cette méthodologie pourrait être développée sur un autre secteur du territoire. Phase 1 : la zone d'étude pressentie concerne les Boutières.

Cette cartographie s'appuiera sur un SIG existant et permettra de définir des entrées multicritères, de croiser des éléments pédologiques, économiques, les acteurs locaux, les essences forestières, etc... Cet outil d'aide à la décision pour les élus et professionnels constituera un préambule à la mise en place d'un observatoire de la filière bois. Suite aux résultats, l'action pourra être suivie d'investissements.

Déjà dans le CGD Eyrieux Ouvèze Vernoux, une réflexion avait été initiée sur l'utilisation d'un câble mâât pour mobiliser des bois dans les zones de pentes. Cette réflexion doit être prolongée par l'implication de tous les partenaires autour d'un porteur de projet.

Les deux postes de dépenses "investissement" et "fonctionnement" devront permettre de répondre aux besoins qui seront identifiés lors de la cartographie de la ressource.

Cette fiche action sera soumis à un règlement d'attribution.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

La forêt du territoire VALDAC se retrouve en majeure partie sur le territoire commun avec le PNR. Les actions relatives à la forêt seront menées en étroite liaison avec le PNR des Monts d'Ardèche.

Le PNR a déjà réalisé deux actions du même ordre (en lien avec ONF et CRPF) : un schéma de mobilisation des bois sur la haute vallée de l'Ardèche et l'étude de la ressource bois de châtaigniers à l'échelle du Parc.

Le travail de définition du cahier des charges pour la cartographie des ressources mobilisables sur le secteur des Boutières se fera en lien avec l'équipe du PNR pour que cette étude profite aux deux structures.

Des expérimentations faites par le PNR (débardage à cheval, ...) pourront être diffusées sur le territoire VALDAC hors PNR.

Partenaires

CRPF, ONF, Fibois 26/07, PNR des Monts d'Ardèche, Polenergie, Conseil général d'Ardèche, associations de sylviculteurs, chambres d'agriculture,

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F/I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Cartographie de la ressource	CRPF	22 700	F	9 080 40%	CG 07 40 %	20%
Investissement	Collectivités locales, associations et syndicats professionnels	160 000	I	48 000 30%		
Fonctionnement	Collectivités locales, associations et syndicats professionnels	14 800	F	5 920 40%		
Total Investissement Fonctionnement		197 500		48 000 (30%) 15 000 (40%)	CG07 ATP 35 000	

Calendrier de réalisation

2008	2009	2010	2011	2012
Etude et cartographie de la ressource (puis bilan de l'outil)			Etude et cartographie de la ressource sur un autre secteur	
	Réflexion et montage projet câble mât			

Indicateurs de résultats

Performance de l'outil cartographique et préconisations qui en découlent, développement des volumes de bois mobilisés, transformés, développement de la filière bois

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 54	Soutenir la diversification vers des activités de service et l'agritourisme

Contexte / problématique de départ

L'agriculture contribue de manière forte à la fonction de production et à la gestion de l'espace sur le territoire. Pour maintenir leurs activités, certaines exploitations souhaitent se diversifier vers l'agritourisme et des activités de services. Ces nouvelles orientations constituent une opportunité pour certaines exploitations agricoles en terme économique mais aussi pour les collectivités du territoire. Le territoire a besoin de davantage de références sur ces thématiques afin de mieux guider ces diversifications.

Description de l'opération

Volet 1 (prévu pour 2009)

Une première étude sur l'accueil social de personnes âgées dans les exploitations a été faite par le Site de proximité des Boutières (Changement d'atmosphère pour les personnes âgées peu dépendantes, soulagement des maisons de retraites lorsque les équipes soignantes sont restreintes pendant les congés d'été ...). Il existe de vraies opportunités et de réels besoins autour de cette idée, il faut pour cela passer aux étapes de tests, d'identification des freins et des leviers d'action. Il faut imaginer aussi l'accompagnement des agriculteurs volontaires. Ce premier volet sera une étude-action sur la thématique de l'accueil de personnes âgées dans des exploitations volontaires.

Volet 2 (prévu pour 2009)

Afin de distinguer ce qui est imaginable de ce qui est faisable par les agriculteurs du territoire en terme de nouveaux services, une étude prospective sera menée. Ces nouvelles activités souvent ponctuelles, sont très limitées par les démarches longues et lourdes de déclaration et de rémunération. Une étude sur des formules simplifiées de rémunération pourrait être menée en parallèle.

Volet 3 (prévu pour automne 2008)

Un recensement des sites agritouristiques, des projets de développement et des besoins sera effectué afin de définir les modalités de soutien à cette diversification (exemples : développement de fermes auberges, l'intégration de réseaux, communication, échanges d'expériences ...) Cette action sera menée en lien étroit avec le volet tourisme du CDRA et fera l'objet d'un stage.

Chacune de ces études devra aboutir à des préconisations et un plan d'actions. Si des besoins collectifs de soutien à la création ou à l'investissement sont identifiés, cette fiche action pourra être prolongée lors d'un avenant.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR a réalisé un travail expérimental sur les différentes aménités positives apportées par l'agriculture, notamment sur la préservation des patrimoines naturels et culturels (paysages « humanisés », murets, terrasses, diversité floristique) De fait, le PNR apporte son soutien sur des actions à caractère agri-environnementales en priorité. Les actions agri-touristiques et à caractère social (volet 2 et 3) seront suivies par le PNR.

Partenaires

Chambres d'agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, sites de proximités, associations, collectivités locales

Le travail sera fait en lien avec le volet tourisme du CDRA

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F/I	PSADER 50%	Autres financeurs	Autofin
Etude-action accueil social personnes âgées	SMEOV pour VALDAC	15 000	F	7 500		7 500
Etude nouveaux services (stage)	SMEOV pour VALDAC	3 000	F	1 500		1 500
Etude besoin en agritourisme (stage)	SMEOV pour VALDAC	3 000	F	1 500		1 500
Total		21 000		10 500		10 500

Indicateurs de résultats

Rendu des études, meilleure connaissance des activités agritouristiques et de services, plan d'actions définis

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 55	Faciliter l'accès aux outils de production

Contexte / problématique de départ

De nombreux exploitants agricoles atteignent ou vont atteindre l'âge de la retraite. Les reprises dans le cadre familial nécessitent parfois une confortation de la structure foncière pour garantir une viabilité économique. Parallèlement, les candidats à l'installation hors cadre familial connaissent des difficultés pour accéder au foncier. Une sensibilisation des cédants à la libération du foncier est nécessaire et doit s'accompagner d'un travail d'animation local entre les acteurs (cédants, propriétaires, repreneurs, élus).

Il s'agit d'assurer le renouvellement des entreprises agricoles et rurales en anticipant sur les cessions d'activités, en intervenant sur la réorganisation foncière et la mise en relation avec des repreneurs, afin de garantir la pérennité du potentiel de production, raisonner et optimiser la gestion des espaces agricoles. Ce travail en amont de la reprise ou de l'installation permettra aussi de réfléchir et d'agir sur d'autres difficultés comme le logement du candidat à l'installation et la préparation d'un projet de retraite pour le cédant.

NB

Le Conseil Régional souhaite redéfinir les modalités de soutien pour l'installation en agriculture et la transmission d'entreprises agricoles (mesures 9 et 10 du PRADR). Des opérations de cette fiche action sont potentiellement éligibles sur les nouvelles lignes d'intervention, qui seraient actées courant 2008.

Description de l'opération

Le territoire compte déjà 5 Comité Locaux à l'Installation. Beaucoup d'acteurs sont déjà impliqués sur la médiation cédants-repreneurs. Au préalable de cette fiche action, il faudra initier une mutualisation des données non confidentielles de chacun des partenaires sur les projets d'installation et de cession d'exploitation. Ces fichiers seront actualisés tous les trimestres afin d'assurer un suivi des changements d'exploitation.

La première étape sera la mise en place d'une instance territoriale qui regroupera l'ensemble des partenaires et qui travaillera sur les étapes suivantes :

- Définition des critères de choix d'une ou de zones d'expérimentation et repérage de porteurs potentiels (associations, collectivités locales)
- Recensement d'initiatives déjà étudiées sur d'autres territoires, choix des méthodologies à employer (soutien et développement des CLI, coordination des interventions, élargissement des publics visés, passage de l'installation agricole à l'installation en milieu rural ...)
- Animation et interventions diverses au sein de ces expérimentations d'initiatives de gestion concertée de l'espace et de médiation cédants-repreneurs.
- Au terme du PSADER, un bilan et des préconisations seront formulés.

Les dépenses éligibles sont de la communication et des journées d'animation ou intervenants pour les expérimentations et les bilans (max 450€/jour). Cette action sera menée en étroite liaison avec la fiche action 55 : Impulser une gestion cohérente du foncier.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR n'a pas actuellement de prérogatives sur ces actions. Toutefois, il sera sollicité lors de la définition des méthodologies à employer et suivra les projets dans les phases de définition des critères de choix des zones d'expérimentation et de repérage des porteurs de projets potentiels.

Partenaires

Chambres d'agriculture, ADASEA, SAFER, point info installation, organismes professionnels agricoles, autres consulaires, associations, sites de proximité, collectivités locales, PNR des Monts d'Ardèche.

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F/I	PSADER	Autres financeurs	Autofi
Mutualisation des données, coordination et préparation des méthodologies	SMEOV pour VALDAC	Pour mémoire Anim. PSADER				
Expérimentation sur le terrain	communes ou EPCI	110 000	F	55 000		
Bilan et préconisation	communes ou EPCI	10 000	F	5 000		
Total		120 000		60 000 (50 %)		

Calendrier de réalisation

2008 : définition des zones expérimentales et des méthodologies

2009-2011 : expérimentations

2012 : bilan et conclusions

Indicateurs de résultats

Nombre de reprises effectuées, implication des décideurs locaux, de la population, ...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 56	Impulser une gestion cohérente du foncier

Contexte / problématique de départ

Le territoire VALDAC se caractérise à la fois par une dynamique de sous utilisation voire d'abandon de surfaces agricoles sur une partie de son territoire et d'autre part une concurrence de plus en plus forte sur des zones où se forment des projets d'urbanisation/d'infrastructures. Les impacts en terme paysager, de cadre de vie et de risques (incendies notamment) sont directs. C'est pourquoi des actions de concertation préalables sont à mettre en oeuvre pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans les projets d'aménagement et d'urbanisation.

Pour les espaces en déprise, des initiatives de reconquête peuvent être envisagées en s'appuyant sur une valorisation agricole : pastoralisme, bois énergie... (fiche action 59 : culture forestière, fiche action 60 : ferme communale)

Description de l'opération

Trop souvent, les territoires ne mesurent pas l'importance de conserver des parcelles en zones agricoles. Les élus locaux qui souhaitent agir pour sauvegarder cet outil de production et cet élément de cadre de vie, ne sont pas suffisamment informés des dispositifs existants (zone agricole protégée, réserve foncière, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels, ...)

- La première action sera de sensibiliser et d'informer les élus locaux sur l'importance des zones agricoles et sur les dispositifs existants permettant leur sauvegarde. La méthodologie est à définir (rédaction d'une plaquette d'information, réunions, interventions diverses ...) ainsi que l'articulation avec le volet foncier du CDRA.

- Pour toutes modifications ou création d'un PLU, un diagnostic du foncier doit être fait. Or la plupart des cabinets conseils recrutés pour ce travail n'ont que peu de compétences en terme de foncier agricole. Le PSADER soutiendra les collectivités locales qui souhaitent optimiser leur gestion du foncier. La réalisation d'un diagnostic foncier agricole sera aidé en contrepartie d'une application des recommandations faites dans ce diagnostic.

Ces deux actions seront montées sous la forme d'un appel à sollicitation. Les communes intéressées devront se rassembler pour réduire les coûts d'intervention et augmenter le nombre de communes bénéficiaires. Si trop de demandes sont faites, un zonage prioritaire pourrait être établi. Cette aide sur le diagnostic du foncier agricole ne se limitera pas qu'aux communes qui mettent en place ou révisent leur PLU. Ces diagnostics seront des outils permettant une réflexion, au mieux, intercommunale et apporteront les références sur le foncier agricole nécessaires aux cabinets conseils en charge de la mise en place ou la révision de PLU

- Une troisième ligne sera ouverte pour toutes initiatives innovantes de gestion cohérente du foncier que nous n'avons pas encore identifiées. Cette ligne fera l'objet d'un appel à projet auprès des communes et EPCI. Cette opération sera soumise à un règlement d'attribution.

Le CDRA VALDAC a contractualisé avec la Région Rhône Alpes pour la mise en place du volet additionnel "Foncier". Cette enveloppe est destinée à financer de l'acquisition foncière des collectivités locales. Des projets identifiés dans cette fiche action pourront émerger sur ce volet additionnel.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

La problématique du foncier est une des préoccupations du PNR. De fait les actions de sensibilisation des acteurs locaux face aux enjeux du foncier seront suivies et validées techniquement par le PNR.

Aujourd'hui, le service urbanisme du PNR porte un avis technique sur les projets de PLU. Dans la perspective de réalisations de diagnostics fonciers agricoles, un avis des services agricoles du PNR sera également sollicité.

Enfin, le PNR a le projet de mettre en place une veille foncière visant à maîtriser les sites emblématiques. Il est aussi en cours de réflexion pour mettre en place une politique foncière de la Région, en lien avec le Pays Ardèche Méridionale.

En raison de l'orientation extensive des élevages, le territoire souhaite s'engager sur la définition de Plans Pastoraux Territoriaux. Les unités pastorales, repérées par la Région Rhône-Alpes, sont essentiellement sur les communes adhérentes au PNR des Monts d'Ardèche. Le PNR reste prioritaire s'il souhaite porter cette démarche.

Partenaires

DDE, CAUE, SAFER, collectivités locales, Conseils Généraux, DDAF, Chambres d'Agriculture, PNR des Monts d'Ardèche.

Ces actions seront menées en lien avec le volet Aménagement –Foncier du CDRA

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F/I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Sensibilisation élus	SMEOV pour VALDAC	20 000	F	10 000		
Diagnostic foncier agricole	Communes ou EPCI	60 000	F	30 000		
Initiatives	Communes ou EPCI	40 000	F	20 000	20 000 CG 07 ATP	
Total		120 000		60 000 (50%)		

Calendrier de réalisation

Durée du PSADER

Indicateurs de résultats

Outils de sensibilisation et d'information mis en place, nombre de communes couvertes par un diagnostic de leur foncier agricole, nombre de ZAP, PPEAN créés, ...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 57	Connaître et accueillir les nouveaux arrivants agricoles et/ou ruraux

Contexte / problématique de départ

Près de la moitié des installations agricoles sont faites "hors cadre familial". On assiste aussi à l'arrivée de nouveaux actifs sur le territoire ou à des "reconversions" d'activité. Tous ces porteurs de projets ont besoin d'appui technique ainsi qu'une période d'immersion sur le territoire d'accueil pour bien jauger leurs capacités et leur projet et afin d'éviter toutes désillusions.

Nous devons mieux connaître ceux qui ont été séduits par notre territoire et souhaitent s'y installer, identifier leur besoins et leurs attentes et les accompagner dans leur installation.

Description de l'opération

Le territoire souhaiterait mieux connaître les néo-ruraux qui décident de s'installer ici. Une étude sur les nouveaux arrivants pourrait être réalisée sur tout le territoire qui sont-ils ? que font-ils ? que cherchent et souhaitent-ils ? que savent-ils du territoire ? quels sont leurs besoins, leurs attentes ?... L'étude devra aboutir à des préconisations d'actions.

Au-delà de cette potentielle étude, le territoire soutiendra des actions d'immersion des nouveaux arrivants sous des formes qui n'existe pas encore sur le territoire. Les dépenses éligibles seront des frais d'intervenants, d'organisation des actions, de la communication (communication presse écrite et radio et seulement conception pour la communication papier). Cette opération sera soumis à un règlement d'attribution.

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR porte un programme LEADER pour l'accueil et le maintien d'actifs (2007-2013). Des actions dans les deux territoires (VALDAC et PNR) permettrons l'engagement de moyens publics et donc la condition de co-financement public pour avoir accès aux fonds LEADER.

Le PNR est aussi porteur d'une démarche intitulée "Carrefour de l'accueil" afin d'articuler les différents partenaires de la thématique de l'accueil. Le PSADER VALDAC prendra en compte les démarches initiées par le PNR qui , dans le cadre du LEADER, coordonne de nombreuses actions dans le domaine du maintien et de l'accueil d'actifs.

Partenaires

Sites de proximités, collectivités locales, Groupe d'Action Local Monts et Montagnes d'Ardèche (LEADER)

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Etude nouveaux arrivants (stage)	SMEOV pour VALDAC	3 000	1 500		1 500
Actions d'immersion	Associations, communes ou communautés de communes	20 000	10 000		A définir
Total		23 000	11 5000		

			50%		
--	--	--	-----	--	--

Calendrier de réalisation

Durée du PSADER

Indicateurs de résultats

Conclusions de l'étude sur les nouveaux arrivants, nombre d'actions d'immersion soutenues, nombre de nouveaux arrivants accompagnés lors de ces actions ...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 58	Valoriser les patrimoines agricoles et paysager

Contexte / problématique de départ

Les paysages qui composent le territoire sont de véritables atouts parfois peu reconnus par la population locale. Les impacts des activités humaines sur l'organisation et l'esthétique du cadre de vie sont très souvent ramenés aux seuls points noirs (friches, paysages fermés, bâtiments, réseaux électriques ...)

Le territoire doit travailler pour faire connaître et reconnaître ces liens historiques entre activités humaines et paysages.

Description des opérations

Volet 1 : études de paysages

Des études de paysages sont la base d'un premier travail nécessaire afin d'alimenter et de formaliser ce "porté à connaissance". Cette action peut aussi répondre au grand besoin d'échange et d'interconnaissance entre les agriculteurs, les habitants, les autres acteurs du territoire... Une partie du territoire a déjà fait l'objet d'études paysagères dans le cadre des travaux du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Il est nécessaire de compléter ces études paysagères par une étude des paysages du reste du territoire VALDAC non couvert par le PNR (soit environ 50 communes) et d'appliquer la même méthodologie.

Une fois toutes ces informations réunies, une exposition sera créée et circulera dans les communes du territoire (ou tout autre support de communication). Cette exposition sera prétexte à créer un lieu temporaire de rencontre et d'échanges entre les agriculteurs, les décideurs locaux et la population. On peut imaginer aussi des échanges plus formalisés comme l'intervention de spécialistes, d'agriculteurs, l'organisation de débats... Cette action sera menée en lien étroit avec le CLD VALDAC (diffusion de l'information, animation de soirées-débats, lecture de paysages, autres actions)

Les crédits seront des crédits d'études, la réalisation de l'exposition et la participation aux frais des intervenants.

Volet 2 : interprétation et découverte des paysages et des productions agricoles

En parallèle, le territoire soutiendra les initiatives locales d'interprétation et de valorisation des paysages. L'objectif est de faire (re)découvrir ces paysages et surtout ce qui les lie à l'Homme, autant aux populations de passage qu'aux résidents. L'accent devra être mis sur le caractère agricole (passé et/ou présent) du paysage, du site (lien possible avec une production agricole)

Pourront être financés selon le stade du projet :

- 1) Les travaux d'aménagement, d'élagage, de défrichage dans l'objectif de sentiers d'interprétation et de points de vue
- 2) la signalétique, et des produits de communication (hors impression)

NB : Cette opération sera soumise à un règlement d'attribution. De plus s'articulera avec les fiches actions du CDRA du volet tourisme et du volet patrimoine : fiche action n°10 "Patrimoine touristique et culturel : produire une offre de qualité tout au long de l'année", fiche action n°20 "Préserver la diversité du patrimoine culturel et historique", fiche action n°21 "Valoriser les patrimoines dans leur diversité et leur réappropriation" et fiche action n°22 "Consolider l'action des sites archéologiques et paléontologiques existants".

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Dans le volet 1, le PNR apportera un appui méthodologique pour la constitution du cahier des charges. Il suivra la réalisation du contenu de l'exposition itinérante.

Dans le volet 2, l'intervention du PNR ou du PSADER VALDAC sera étudiée au cas par cas, selon si la thématique centrale du projet est issue du cœur de métier du PNR (patrimoine des terrasses, productions agricoles en lien avec la marque Parc)

Partenaires

CAUE, PNR des Monts d'Ardèche, sites de proximité, CREN, Chambres d'Agriculture, ONF, CRPF, CLD. Ces actions seront menées en lien avec les volets culture et patrimoines du CDRA

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Projets potentiels

Etude des paysages, exposition itinérante et forum
Réhabilitation et interprétation autour des Terrasses de Désaignes
Création d'un sentier découverte dans les vignes de Cornas

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Auto fin
Etude paysages et Animation forum	SMEOV pour VALDAC	25 000	F	12 500 (50%)		
exposition	Associations, communes ou communautés de communes	15 000	I	7 500 (50%)		
Interprétation et valorisation des paysages	Associations, communes ou communautés de communes	134 000	I	40 000 (30%)		
Total Investissement		174 000		47 500 (32%)		
Fonctionnement				12 500 (50%)		

Calendrier de réalisation

2008	2009	2010	2011	2012
	Etude paysages et création de l'exposition			
		Exposition itinérante et forum		

Indicateurs de résultats

Nombre de projets aidés, fréquentation de ces nouveaux sites, participation de la population aux soirées forum...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 59	Développer une culture forestière chez les propriétaires

Contexte / problématique de départ

La surface boisée augmente depuis plusieurs années, provoquant la fermeture des paysages et l'abandon de certaines terres agricoles. Les professionnels de la forêt remarquent la très faible gestion des forêts par les propriétaires privés. Le manque d'entretien des forêts limite la qualité des bois mobilisés et chaque parcelle peu ou pas entretenue est un facteur supplémentaire favorisant le départ et la progression des incendies.

L'Ardèche est un département où la "culture" de la forêt, c'est-à-dire la connaissance des éléments d'une bonne gestion forestière, est quasi-inexistante.

C'est pourquoi il est essentiel d'informer et de former les propriétaires forestiers à la gestion rationnelle et durable des forêts. Des actions ciblées viseront à donner aux propriétaires forestiers les moyens de gérer durablement leurs espaces forestiers.

Description de l'opération

De telles actions sont difficiles à mener et n'atteignent pas toujours le résultat escompté. Les propriétaires sont difficiles à mobiliser car tous n'habitent pas le territoire ou encore ne se sentent pas concernés par ce type d'information.

Les agriculteurs sont, par contre, un public plus facile à atteindre : ils sont parfois propriétaires forestiers, ils habitent sur le territoire, ils travaillent eux-mêmes dans leurs forêts... Il faut mettre en avant les intérêts de ces informations comme le tri du bois, les méthodes d'entretien, ce qu'il faut savoir et faire pour éviter les accidents...

Cette opération se déroulera en deux temps :

- Une première étape avec des réunions de sensibilisation : 5 à destination d'un public essentiellement d'agriculteurs, 3 pour le public forestier (d'après les données du cadastre)
- Une deuxième étape, l'année suivante, sera consacrée à 5 rencontres thématiques, selon les thèmes identifiés comme prioritaires d'après les premières rencontres.
- A ces journées d'information seront liées des visites diagnostic : il s'agira, suite aux réunions organisées de réaliser 40 visites diagnostic sur 2 ans. Ces visites diagnostics sont des contacts individuels sur le terrain donnant lieu à un compte rendu écrit.

PHASE 1 : 2008

Tâche	Durée (jours)	Coût (€)
5 réunions de sensibilisation ciblées sur les propriétaires forestiers agriculteurs (préparation : 1 j, réunion : 1 j)	10 j	4 500
10 visites diagnostic (visite : 0.5 j, compte – rendu : 0.5 j)	10 j	4 500
3 réunions de sensibilisation de propriétaires forestiers « novices » (préparation : 1 j, réunion : 1 j)	6 j	2 700
10 visites diagnostic (visite : 0.5 j, compte – rendu : 0.5 j)	10 j	4 500
Total	36 j	16 200 €

PHASE 2 : 2009

Tâche	Durée (jours)	Coût (€)
5 réunions thématiques (préparation : 2 j, réunion : 1 j)	15 j	6 750
20 visites diagnostic (visite : 0.5 j, compte – rendu : 0.5 j)	20 j	9 000
Total	35 j	15 750 €

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

La forêt du territoire VALDAC se retrouve en majeure partie sur le territoire commun avec le PNR. Les actions relatives à la forêt seront menées en étroite liaison avec le PNR des Monts d'Ardèche.

La définition des cahiers des charges pour les journées de sensibilisation et les visites-diagnostic se feront avec la participation de l'équipe du PNR.

Partenaires

CRPF, ONF, PNR des Monts d'Ardèche, chambres d'agriculture

Responsable local du projet

CRPF Rhône-Alpes (B. Pasturel)

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Journées de sensibilisation	CRPF et chambre d'agriculture	13 950	F	5 580 (40%)	CG ?	
Visites-diagnostic	CRPF et chambre d'agriculture	18 000	F	5 400 (30%)	CG ?	
Total		31 950		10 980 (34%)		

Calendrier de réalisation

2008 : 5 rencontres "sensibilisation" avec des agriculteurs sur 5 secteurs

2008 : 3 rencontres "sensibilisation" généralistes tout public

2009 : 5 rencontres thématiques

Indicateurs de résultats

Fréquentation des réunions, retours auprès des intervenants, augmentation du nombre de plans de gestion,

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 60	Soutenir la mise en place d'une ferme communale

Contexte / problématique de départ

Certaines parties du territoire voient leurs activités agricoles diminuer, à cause de la pression foncière ou de l'étalement de la forêt. Le nombre d'exploitations diminue sans cesse dans certaines communes.

L'objectif est d'apporter un soutien en ingénierie et en financement pour permettre aux collectivités locales d'agir lorsque les initiatives privées font défaut.

Description de l'opération

En premier lieu il y aura une identification de zones où l'implantation d'une ferme communale serait adaptée (entretien de l'espace) par un groupe de concertation regroupant des partenaires et les décideurs locaux des zones concernées. Cette première étape sera animée par le chargé de mission PSADER. Ce travail devra aboutir à un document d'aide à la décision pour arbitrer les différents potentiels, une seule ferme communale pouvant être financée. A la fin de cette première étape sera rédigé un règlement d'attribution pour bien définir les orientations choisies et les objectifs que devra atteindre un tel projet.

Puis dans un deuxième temps, les partenaires et les décideurs locaux établiront le plan d'actions pour réaliser le projet : animation foncière, recherche et implication du chef d'exploitation ou co-exploitant. En lien avec la fiche action 56 : gestion cohérente du foncier et les volets foncier du CDRA.

Et enfin : soutien à l'acquisition de bâtiment par la collectivité, soutien à l'investissement. Cette partie de l'action sera faite en lien avec le volet additionnel Foncier du CDRA (soutien à l'acquisition de foncier par les communes)

Liens avec le PNR des Monts d'Ardèche

Selon la localisation de la collectivité volontaire.

Partenaires

Collectivités locales, Chambres d'Agriculture, PNR des Monts d'Ardèche, sites de proximités, ...

Responsable local du projet

Chargé de mission PSADER

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Identification des zones plan d'action et animation foncière	SMEOV pour VALDAC	Pour mémoire				
Création d'une ferme communale	Collectivité locale	316 000	I	95 000 (30%)	CG 07 ATP 20 000	
Total		316 000		95 000		

Calendrier de réalisation

Pour l'instant il n'existe aucun projet sur le territoire. Cette fiche permettra d'intervenir si une collectivité locale souhaite se positionner, suite à l'identification des zones à enjeux pour la mise en place d'une ferme communale. L'intérêt de la ferme communale sera tourné vers l'entretien de l'espace.

Indicateurs de résultats

Création d'une ferme communale, nombre d'emplois créés, surface de l'espace préservé et entretenu, adhésion des habitants et des élus locaux au projet ...

Axe 1	Emploi durable – Attractivité - Compétitivité
Objectif 5	Agriculture et développement rural
Action 61	Initier l'animation pour l'agriculture et le monde rural du territoire

Contexte / problématique de départ

Les volets agricoles des précédents contrats de développement n'ont pas atteint les résultats attendus pour diverses raisons, dont notamment, le manque d'ingénierie et d'animation spécifique sur l'agriculture et le développement rural.

Vu l'hétérogénéité et l'étendue du territoire, une animation est le gage d'une réalisation transversale du programme d'actions, de la mise en place d'actions concertées et de l'émergence de projets.

Description de l'opération

Le PSADER financera un poste d'animateur équivalent temps plein durant les 5 ans du contrat, salaire et charges annexes de fonctionnement dans la limite de 25% du salaire chargé pour les frais de fonctionnement.

Les missions

- Animation du programme d'actions, communication et sensibilisation
- Travail pour l'émergence et le suivi de projets
- Accompagnement de porteurs de projets : aide au montage technique et financier des dossiers, veille sur les mesures de droits communs Région, Départements, veille sur des initiatives et des expériences dans les domaines de l'agriculture et du développement rural
- Lien avec les services de la Région, notamment la direction de l'agriculture et du développement rural et d'autres organismes ou collectivités territoriales (du territoire, des départements, de Rhône Alpes)
- Réunion et animation de la commission PSADER pour assurer la continuité de la démarche collective
- Suivi administratif et financier du programme, rédaction de rapports d'activité, documents d'étapes, notes informatives, rédaction des avenants et évaluation
- Participation à la rédaction des avenants et à l'évaluation du CDRA

Les missions en lien avec des fiches actions ou d'autres projets :

Pilotage des premières étapes dans la fiche action 55 : définition des critères, délimitation de zones prioritaires, méthodologies, coordination ...

Pilotage des premières étapes dans la fiche action 60 : définition des critères, délimitation de zones, contact avec les décideurs locaux ...

Partenaires

PNR des Monts d'Ardèche, Chambres d'agriculture, Conseils Généraux, DADR, Sites de proximité, organismes agricoles

Plan de financement prévisionnel

	Maître d'ouvrage	Dépense totale	F / I	PSADER	Autres financeurs	Autofin
Animation PSADER	SMEOV pour VALDAC	131 700	F	65 850 50%	CG 07 (forfait de 18 750€ pour trois ans)	47 100 (35%)

Calendrier de réalisation

Durée du PSADER.

Indicateurs de résultats

Nombre de projets soutenus et réalisés, partenariats, mutualisation, tableaux de bords réalisés, taux d'engagement des crédits ...

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 6	Développer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur ses valeurs patrimoniales
Action 9	Aménager des voies vertes, itinéraires de découverte du patrimoine.

Contexte / problématique de départ

La partie ardéchoise du territoire ValDAC témoigne d'un **patrimoine ferroviaire** remarquable. Les vallées de l'Eyrieux, du Doux, de la Payre..., sont structurantes en matière de développement touristique. Outre cet aspect, c'est aussi un patrimoine local auquel le territoire est très attaché. Sa valorisation en « **itinéraire de déplacement doux** » - cyclotourisme, pédestre et équestre - permettra aussi à la population de se réapproprier un itinéraire en partie délaissé aujourd'hui, ou utiliser dans de mauvaises conditions de sécurité.

Les CGD Eyrieux et vallée du Doux ont enclenché une dynamique de valorisation qu'il convient de poursuivre. « Produit touristique » ayant déjà trouvé un marché sur le Nord de l'Europe et la France (400 séjours en 2005/2006), il trouvera toute sa dimension une fois réhabilité, sécurisé et mis en valeur.

Allant aussi dans le sens de la politique régionale en matière de développement des voies vertes et des déplacements doux, **l'objectif est, à terme, de parvenir à une « offre produit » structurée autour d'une boucle Mastrou, ancienne voie Lamastre – Le Cheylard, vallée de l'Eyrieux et faire le lien avec le Léman-Mer.**

A terme, le réseau des offices de tourisme enclenchera une stratégie de communication et de mise en marché liée au produit « patrimoine ferroviaire ».

En terme d'animations, il peut être prévu l'organisation d'événements médiatiques, pilotés le cas échéant par l'association Ardèche plein Cœur, et financés sur les lignes communication touristique du CDRA (*voir FA 13*)

Description de l'opération

Des études de valorisation ont été conduites en 2000 et 2005. Elles préfigurent les **travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise en valeur nécessaires des anciennes voies ferrées, de la vallée de l'Eyrieux et en lien avec la gare d'arrivée du Mastrou.**

Cette fiche-action prévoit des crédits d'aménagements et d'études.

La durée du CDRA (2007/2011) ne permettra pas de faire aboutir tous les projets repérés à ce jour, tant en terme de calendrier que de financement. Toutefois, les aménagements suivront, autant que faire se peut, la logique du linéaire, remontant de l'aval vers l'amont.

Les collectivités s'inscrivant dans la démarche s'engagent, après la phase de réhabilitation, à gérer, animer et entretenir le tronçon sur leur territoire (chiffrage, devis...). Les dossiers de demande de subvention devront nécessairement détailler les moyens qu'elles mettront en œuvre pour l'entretien du revêtement, des gardes corps et de la signalétique de la voie (production de devis etc...)

Exemples de projets identifiés

- CFD Eyrieux tronçon sur la communauté de communes Eyrieux aux Serres (2nde tranche).
- CFD Eyrieux tronçon de la communauté de communes du pays du Cheylard.
- CFD Eyrieux tronçon de la CdC des Boutières
- Tronçon Lamastre – Le Cheylard (maîtrise d'ouvrage SIVOM et communauté de communes)
- Aménagement de la gare d'arrivée du Mastrou à Lamastre
- Vallée de la Payre (communauté de communes Privas Rhône et vallées) – crédits d'études.

Partenaires

SIVU Eyrieux Clair : harmonisation des aménagements, conseils, signalétique...

Association Ardèche plein Cœur : communication, évènementiel, montage de produits touristique
CDT 07. Loisirs Nature Ardèche. DDJS 07. PNR des Monts d'Ardèche...

Responsable local du projet

Animateur tourisme.

Maîtres d'ouvrage :

Les maîtres d'ouvrage seront les intercommunalités, avec le cas échéant une maîtrise d'œuvre déléguée.

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	2 142 857		Investissements Etudes
Région Rhône Alpes CDRA	750 000	35 %	
Autres financeurs : CG,...		35 à 45 %	
Autofinancement des maîtres d'ouvrage		20 à 30 %	

Calendrier de réalisation :

2007 / 2012

Indicateurs de résultats :

Retombées sur les hébergements à proximité des itinéraires en terme de nuitées à partir de 2010.

Séjours vendus.

Retombées presse.

Evaluation projet / critères DD

- ⇒ tourisme de valeurs : faire partagée le patrimoine du territoire
- ⇒ déplacement doux et sécurisé : collégiens, promenade pour les familles, les personnes âgées, itinéraires de footing...

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 6 ses	Développer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur valeurs patrimoniales
Action 10	Patrimoine touristique et culturel : produire une offre de qualité tout au long de l'année

Contexte / problématique de départ

Tant pour la partie drômoise qu'ardéchoise, la charte du territoire met en évidence une offre touristique qui s'appuie aussi sur son **patrimoine culturel**.

Des études clientèles montrent de quelle manière l'offre patrimoniale impacte sensiblement la décision de séjour.

Nous savons par ailleurs que les touristes séjournant dans la famille ou chez des amis - le tourisme affinitaire est très important sur notre territoire ; sur APC, 80% des lits touristiques sont des résidences secondaires - sont aussi très demandeurs de découverte du patrimoine local.

De plus, travailler les clientèles de proximité (courts séjours, excursionnistes, séminaires, groupes, scolaires...) nécessite une offre touristique et culturelle de qualité, présentant les valeurs de notre territoire...

Peu nombreux sur ce secteur, ces sites, par leur forte valeur patrimoniale, scientifique, pédagogique..., sont structurants pour le développement de notre territoire.

Description de l'opération

Afin d'accueillir nos visiteurs autour de nos valeurs patrimoniales, de leur faire partager notre histoire, mais aussi de faire redécouvrir à la population locale aussi son patrimoine, nos sites ont besoin de se restructurer, de renouveler leur muséographie afin de suivre l'évolution de la demande... Cette opération a pour objectif d'encourager le renouvellement d'un tissu culturel à vocation touristique. L'accompagnement des projets de cette fiche action marque le démarrage d'une dynamique de mise en réseau de pôles culturels et touristiques structurants.

Cette fiche action concerne les sites à entrée payante.

2 axes majeurs articulés autour de **la paléontologie** et de **l'archéologie** émergent, tissant des liens aussi avec le festival d'archéologie de Privas, le musée de Valence...

Néanmoins, d'autres sites patrimoniaux ou musées pourraient être accompagnés.

- Le musée de paléontologie de La Voulte sera traité sur cette fiche action quant à son extension et son aménagement. Concernant le site fossilifère de la Boissine, l'aspect patrimonial, pédagogique et scientifique pourra s'inscrire sur le volet patrimoine du CDRA (axe 2).
- Le Musée des beaux arts et d'archéologie de Valence, de part la richesse des oeuvres picturales, l'importance des vestiges archéologiques et la réalisation de nouveaux aménagements, aura un rôle structurant pour l'ensemble du territoire. Des actions pédagogiques et de communication pourront s'inscrire sur le volet culture du CDRA (axe 2)

Les acquisitions foncières et immobilières ne sont pas éligibles aux dépenses subventionnables.

Une étude préalable conditionnera les subventions aux investissements (faisabilité économique, architecturale...) : CDRA ou FRACET quand c'est possible.

La muséographie et les animations pédagogiques pourront s'inscrire sur le volet-patrimoine (axe 2)

Exemples de projets identifiés

Investissements :

- ❖ Extension du Musée de Paléontologie de La Voulte en lien avec le site fossilifère de la Boissine. Coût estimé : 1 200 000 €.
- ❖ Réaménagement de la Maison du Châtaignier à St Pierreville. Coût estimé : 100 000 €.

Etudes (plafonnées à 30 000 € pour celles qui ne seraient pas éligibles au FRACET)

- ❖ Etude en vue de l'extension et du déménagement du musée d'archéologie de Soyons sur le site des grottes.

La valorisation du petit patrimoine, du patrimoine vernaculaire, sera traitée sur le « Volet patrimoine »

Un travail de mise en réseau des sites drômois et ardéchois devra permettre, par des actions pédagogiques, des renvois de clientèles, des thématiques transversales..., de diffuser plus largement les connaissances (traitée sur l'axe 2)

Partenaires

MITRA – Rhône Alpes Tourisme pour la partie étude.

Les CDT. La DRAC

Les services culture...

Responsables locaux du projet

Animateurs tourisme du CDRA + animateur culture-patrimoine.

Maîtres d'ouvrage :

Les maîtres d'ouvrage seront les collectivités.

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	1333 333		Investissements
Région Rhône Alpes CDRA	400 000	30 %	Etudes
Autres financeurs	266 666	20 %	
Autofinancement des maîtres d'ouvrage	666 666	50 %	

Calendrier de réalisation :

2007 / 2012

Indicateurs de résultats :

Nombre d'entrées, CA...

Projets transversaux sur le territoire (animations, ateliers...)

Evaluation projet / critères DD

Journées spéciales pour les locaux, les scolaires...

Critères d'éco construction

Accueil des personnes handicapées (les 4 handicaps)

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 7	Construire un territoire d'accueil touristique en toutes saisons
Action 11	Requalifier et diversifier l'offre d'hébergements touristiques afin de pouvoir accueillir toute l'année.

Contexte / problématique de départ

L'hébergement est l'une des conditions premières de l'accueil touristique d'un territoire. Depuis plusieurs années déjà nous travaillons à développer l'offre en avant et après saison estivale, le court séjour et les clientèles de proximité.

L'agglomération valentinoise offre 4 850 lits marchands dont 20% en hôtellerie de plein air et 67% en hôtellerie classée. Le territoire d'APC offre 9 000 lits marchands dont 60% en hôtellerie de plein air et 13% en hôtellerie, On notera que pratiquement les rapports s'inversent.

La charte du territoire montre que les problématiques divergent d'un secteur à l'autre du territoire, les clientèles et les demandes aussi.

Travailler des clientèles nouvelles tout au long de l'année nécessite de diversifier l'offre. 2 lacunes sont prégnantes aujourd'hui sur notre territoire : Peu ou pas de structures d'accueil de groupes de qualité et une offre hôtelière qui a besoin d'être rénovée et élargie sur certains secteurs en déficit.

- Ainsi, le secteur ardéchois ne peut plus répondre à la demande forte des groupes car il n'est plus en capacité d'offrir des **structures d'accueil de groupes** adaptées et de qualité, notamment sur la vallée de l'Eyrieux.
- Un effort sera aussi particulièrement entrepris sur l'accompagnement de l'amélioration de l'**hôtellerie** classée en terme de création / extension mais aussi en terme de qualification. Les animateurs du CDRA apporteront un accompagnement renforcé aux porteurs de projets.

Description de l'opération

Cette action a pour objectif de diversifier l'offre d'hébergements du territoire afin de gagner des clientèles nouvelles, de prolonger l'activité touristique et de devenir un territoire d'accueil et de partage tout au long de l'année

➤ **1** Agir sur l'**hôtellerie**. Cette opération suit les politiques régionales, qui visent à :

- améliorer de la qualité de l'hébergement
- professionnaliser les acteurs,
- améliorer la qualité de l'accueil,
- renforcer l'accompagnement aux porteurs de projets par les animateurs CDRA.

Les projets privés de création d'hôtel, d'extension ou de modernisation émergeront sur la ligne classique régionale « Soutien aux projets de développement de l'hôtellerie familiale ».

Seuls les projets portés par des collectivités (communautés de communes) pourront prétendre à des aides à la création ou extension d'hôtel dans le cadre du CDRA.

2 Redynamiser une offre **accueil de groupes** en centres et villages de vacances et locatif

Il pourra être envisagé, dans une seconde phase du contrat, d'étudier l'opportunité d'agir en faveur de la création/qualification de locatifs et chambres d'hôtes selon un zonage.

Qu'il s'agisse d'hébergements pour groupes ou d'hôtels :

- les projets aidés devront nécessairement viser un classement de niveau 2 minimum, et une labellisation à l'issue de leur réalisation,

- des règlements d'attribution des aides seront rédigés dès le démarrage du programme CDRA, et avant le dépôt des premiers dossiers. Ils seront validés par le Comité de pilotage et le service tourisme de la Région,
- les aides CDRA aux investissements sont conditionnés à des études de faisabilité préalables (FRACET le cas échéant)

Les projets éligibles aux lignes de droit commun (« Tourisme social et associatif » et « Soutien aux projets de développement de l'hôtellerie familiale ») ne pourront pas être financés dans le cadre du CDRA.

Plafonds

Pour les investissements, la subvention régionale par projet est plafonnée à 135 000 €.

Exemples de projets identifiés

- ❖ Auberge communale de St Julien du Gua : coût estimé 400 000 €
- ❖ Centre de vacances Les Blés d'Or à Chalencon (50 lits) : coût estimé 375 000 €
- ❖ Requalification du village de chalets à St Martial (60 lits) : coût estimé 750 000 €
- ❖ Création de 10 HLL sur un camping à St Romain de Lerps (50 lits) : coût estimé 460 000 €

Partenaires

MITRA – Rhône Alpes Tourisme pour la partie étude.
CCI, les labels...

Responsables locaux du projet

Animateur tourisme du CDRA

Maîtres d'ouvrage :

Projets hôteliers : communautés de communes.

Les maîtres d'ouvrage seront les collectivités et le cas échéant des privés.

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	1 833 333		Investissements
Région Rhône Alpes CDRA	550 000	30 %	Etudes
Autres financeurs : CG,...		30 à 40%	
Autofinancement des maîtres d'ouvrage		30 à 40%	

Calendrier de réalisation :

2007 / 2012

Indicateurs de résultats :

Nombre de lits créés ou requalifiés
Equilibre territoriale de l'offre d'hébergements
Allongement de la saison
Nombres d'emplois créés ou consolidés.

Evaluation projet / critères DD

Eco-construction, économie d'énergie, gestion des déchets...
Favoriser l'accueil des personnes présentant des handicaps...

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 7	Construire un territoire d'accueil touristique en toutes saisons
Action 12.1	Fédérer les acteurs et les professionnels du tourisme par une mise en réseau renforcée

Contexte / problématique de départ

De par l'hétérogénéité de son offre touristique, l'absence d'un véritable office de pôle jouant un rôle fédérateur et de structuration, le territoire a ressenti la nécessité, il y a 6 ans, dans le cadre du CGD Eyrieux Ouvèze Vernoux de créer le réseau « **Ardèche plein Cœur®** ». Il est aujourd'hui reconnu. Bien qu'encore fragile, ce réseau a connu des évolutions dans son périmètre (le canton de St Péray a rejoint le réseau en 2006, celui de Lamastre en 2007). Il regroupe à présent les **91 communes ardéchoises**.

Ses missions aussi ont dû évoluer du fait d'enjeux économiques de plus en plus forts sur cette partie du territoire. Une mise en tourisme renforcée nécessite de poursuivre l'animation du réseau, la communication et la promotion, et l'accompagnement commercial des professionnels.

Le périmètre du CDRA doit permettre au réseau Ardèche plein Cœur des perspectives nouvelles en termes de collaborations et de partenariats avec les acteurs drômois du territoire.

Description de l'opération

Cette fiche action permet de poursuivre le financement du poste d'animation sur le réseau d'**Ardèche plein Cœur** (salaire chargé, déplacements, communication, les coûts internes ne pouvant dépasser 30% du salaire chargé). En effet, dans cette seconde phase de 5 ans (2007/2012), l'association poursuivra sa mission d'assistance commerciale auprès des professionnels afin d'ancrer durablement l'activité touristique sur ce secteur, et de maintenir une animation renforcée au niveau du réseau des OT-SI du territoire.

- ❶ Organiser et structurer l'offre (formalisation et qualification)
 - Formation-action des professionnels
 - Poursuite des actions « Idées week-end »
 - Travailler le marché des résidents secondaires, familles, excursionnistes...
- ❷ Agir sur la communication et la mise en marché du territoire
 - Outils de communication : éditions, outils d'accueil, Internet...
 - Politique commune de diffusion de l'information
 - « @rdèche en direct » : agir sur l'avant et l'après saison estivale
 - Plan média
 - Actions marketing...
- ❸ Fidéliser les clientèles de séjour
 - Formation action à l'accueil, conseillers en séjour, ambassadeur, décoration...

Les demandes de subvention se feront annuellement. Les dossiers contiendront les programmations prévisionnelles de l'année (animation, promotion, communication, éditions...) ainsi que les bilans d'activités de l'année écoulée.

Ces programmations devront être cohérentes tant avec les programmes d'actions prévus pour 5 ans par le réseau, qu'avec ses budgets prévisionnels 2007/2011 ([document prévisionnel joint en annexe](#))

- Dans un souci de logique territoriale, les fiches 12 et 12 bis devront s'articuler et établir des coopérations réciproques entre l'association Ardèche plein Cœur et valencetourisme.com. L'animateur(trice) Tourisme d'affaires et l'animateur(trice) Ardèche plein Cœur mettront en place une organisation de travail pour favoriser ces collaborations.

Une convention de coopération sera établie, détaillant en annexe les critères d'évaluation (document tableau)

Au bout de 2 ans à compter du démarrage opérationnel du CDRA, sera fait un rapport d'étape - bilan afin d'évaluer l'évolution de ces coopérations.

Partenaires

SMEOV

Le CDT

MITRA – Rhône Alpes Tourisme

Valence Tourisme **** ...

Responsables locaux du projet

Animateurs tourisme du CDRA

Maître d'ouvrage :

Association Ardèche plein Cœur

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable : salaires chargés + coûts internes (30% maxi)	285 715 €		Fonctionnement
Région Rhône Alpes CDRA :	100 000 € Soit 20K€/an	35 % pour les 2 premières années	
CG07	100 000 €	35 %	
Autofinancement : Réseau APC (communes 07 + OTSI)	85 715 €	30 %	

Calendrier de réalisation :

Mi 2007 / mi 2012.

Indicateurs de résultats :

Construction et consolidation du réseau des OT-SI et des professionnels d'APC (travail en commissions...)

Evolution de l'activité touristique sur le territoire = observatoires du tourisme.

Evaluation projet / critères DD

Voir fiche – action suivante.

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 7	Construire un territoire d'accueil touristique en toutes saisons
Action 12.2	Renforcer l'offre « Tourisme d'affaires »

Contexte / problématique de départ

La « **filière Tourisme d'Affaires** » a été initiée par l'Office de Tourisme et des Congrès de Valence (aujourd'hui **valencetourisme.com******) en 2000 avec la création d'un poste de chargé de mission dans le cadre du CGD. 2 postes d'assistantes ont suivi avec le développement de ce marché.

D'un chiffre d'affaires inexistant au départ, il a atteint 547 000 € en 2003.

Cette filière rayonne en Drôme/Ardèche en terme d'achats de prestations, de retombées économiques et anime le tissu économique local Drôme/Ardèche : hébergeurs, restaurateurs, salles et espaces congrès, transporteurs, collectivités locales et services publics, prestataires de services (son, lumière, mobiliers, électricité, décoration...) et bien sûr les sites touristiques et de loisirs/détente.

Depuis 2004 une stagnation et une baisse sont constatées du fait des nouveaux modes de communication, d'une commercialisation interne au niveau des sites et prestataires, d'un contexte économique plus difficile.

Aussi, pour relancer cette activité et engendrer des retombées sur tout le territoire, valencetourisme.com**** veut engager une dynamique nouvelle sur la filière tourisme d'affaires.

Description de l'opération

Equivalent temps plein à valencetourisme.com****, le poste tourisme d'affaires s'inscrit au sein de l'équipe commerciale (4 personnes).

Cette fiche permet de financer un poste ETP (salaires chargés + déplacements, coûts internes ne pouvant dépasser 30% du salaire chargé)

Les objectifs sur les 5 années à venir sont :

- Développer le Tourisme d'Affaires en Drôme/Ardèche. Dans ce sens, des collaborations et des partenariats seront recherchés avec le réseau Ardèche plein Cœur (hébergeurs, sites, prestataires...). L'animateur(trice) Tourisme d'affaires et l'animateur(trice) Ardèche plein Cœur mettront en place une organisation de travail pour favoriser ces collaborations.
- Rayonnement régional permettant diversité et originalité
- Travail sur l'image de la destination « affaires » qu'est la Drôme/Ardèche
- Etre le relais, le représentant de la destination et apporter notre savoir-faire

Ses missions sont :

- ❶ Mise en place d'actions commerciales directes
 - Démarchages
 - Mailings
 - Publipostage papier
 - Opérations promotionnelles
 - Création d'un fichier client ciblé
- ❷ Opérations de communication pour la relance de contacts clients
 - Invitations sur évènements
 - Découverte de sites, salles, domaines
 - « Eductour »
- ❸ Evolution de la qualité et de la rapidité des services
 - Recherche de nouveaux prestataires avec accords commerciaux pour plus d'efficacité et de rapidité dans les réponses
 - Formations qualité
 - Formations commerciales

Cette fiche action permet de financer le poste d'animation tourisme d'affaires porté par valencetourisme.com**** (salaires chargés, frais de déplacements et de communication)

Les demandes de subvention se feront annuellement. Les dossiers contiendront les programmations prévisionnelles de l'année (animation, promotion, communication, éditions...) ainsi que les bilans d'activités de l'année écoulée.

Ces programmations devront être cohérentes tant avec les programmes d'actions prévus pour 5 ans par valencetourisme.com****, qu'avec ses budgets prévisionnels 2007/2012 (documents prévisionnels joints en annexe)

Dans un souci de logique territoriale, cette fiche et la précédente (c'est-à-dire 12 et 12 bis) devront s'articuler et établir des coopérations réciproques entre l'association Ardèche plein Cœur et valencetourisme.com.

Une convention de coopération sera établie, détaillant en annexe les critères d'évaluation (document tableau)

Au bout de 2 ans à compter du démarrage opérationnel du CDRA, sera fait un rapport d'étape - bilan afin d'évaluer l'évolution de ces coopérations.

Partenaires

SMEOV

Les CDT 07 et 26

MITRA – Rhône Alpes Tourisme

Ardèche Plein Coeur

Responsables locaux du projet

Animateurs tourisme du CDRA

Maître d'ouvrage :

valencetourisme.com****

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable : salaires chargés + coûts internes 30% maxi.	285 715 €		Fonctionnement
Région Rhône Alpes CDRA :	100 000 € Soit 20K€/an	35 % pour les 2 premières années	
Autres financeurs	€	%	
Autofinancement : Valencetourisme.com**** Autres...-	185 715 €	65 %	

Calendrier de réalisation :

2007 / 2012

Indicateurs de résultats :

Consolidation de la filière tourisme d'affaires.

Chiffre d'affaires généré.

...

Evaluation projet / critères DD

Voir fiche – action suivante.

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 7	Construire un territoire d'accueil touristique en toutes saisons
Action 13	Une communication réussie pour un accueil de qualité tout au long de l'année

Contexte / problématique de départ

Comme écrit dans la charte, le territoire ValDAC, dans sa globalité, n'a pas de lisibilité, pas d'image. La partie « plaine de Valence » se distinguera du secteur « Ardèche plein Cœur » en matière de communication. Si le positionnement d'Ardèche plein Cœur s'appuie en premier lieu sur **une offre de découverte du patrimoine**, Valence, ville d'Art et d'Histoire, se positionne sur **un tourisme urbain et d'affaires...**

Valencetourisme.com**** compte parmi ses adhérents des prestataires touristiques de la plaine de Valence et son action s'étend à l'ensemble du territoire. Par son rayonnement, valencetourisme.com**** développera sa filière tourisme d'affaires par des actions de communication et de commercialisation renforcées.

Pour sa part, l'**Ardèche plein Cœur** a initié un travail de communication et de promotion durant les 5 années passées, et notamment sur les « courts séjours » qu'il conviendra de poursuivre tout en l'améliorant, notamment du fait de l'évolution des techniques de communication mais aussi de la demande. De plus, sa reconnaissance en tant que « territoire d'accueil et de consommation touristique » (TACT) par le département de l'Ardèche, ouvre une ère nouvelle en matière d'organisation et de communication.

Les événements, l'animation d'un territoire sont devenus des données essentielles dans le choix d'une destination. Dans un contexte à forte concurrence, la valeur ajoutée d'une destination par rapport à une autre se détermine sur sa capacité à dynamiser son patrimoine. Les événements sont générateurs d'images fortes, d'activité économique et permettent des déclinaisons thématiques en terme de produits touristiques. Le territoire ValDAC est porteur d'événements médiatiques forts qui contribuent à renforcer son image et sa notoriété. Dans sa démarche de communication et de promotion, il accompagnera ou portera des événementiels de portée régionale.

Description de l'opération

3 types d'actions de communications sont ciblés sur cette fiche action :

① La filière « Tourisme d'affaires »

Dans cette seconde phase de 5 ans, valencetourisme.com**** s'attachera à travailler sur les complémentarités et les richesses qu'offre le territoire (tourisme vert/tourisme urbain) dans l'organisation et le développement des séminaires et congrès. De même pour le montage de produits touristiques, valencetourisme.com**** incitera à la découverte de la ville et de sa région dans son environnement global.

Le service commercial de valencetourisme.com**** participe déjà au développement du territoire dans l'élaboration de ses produits en exploitant l'offre touristique et culturelle du territoire.

valencetourisme.com**** intensifie son action en faveur du développement du tourisme d'affaires en Drôme-Ardèche : création de nouveaux produits, démarche qualité, fidélisation clients, coordination des prestataires, etc. Le tourisme d'affaires a un intérêt tout particulier car c'est un secteur à forte valeur ajoutée avec une saisonnalité complémentaire du tourisme d'agrément. Cependant, la forte concurrence entre les sites oblige à une action de plus en plus performante, tant au niveau de la qualité des prestations proposées que de la communication qui entoure ce service.

Ce développement est soutenu par une communication ciblée :

- Edition d'une plaquette spécifique tourisme d'affaires
- Insertions dans les guides spécialisés (Bedouk, Reunir, etc.)

- Présence sur les salons professionnels à Paris et Lyon
- Mise en ligne de produits sur Internet et demande de cotation en ligne

Plan de financement prévisionnel

Tourisme d'affaires	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	175 000 €		Fonctionnement
Région Rhône Alpes CDRA :	70 000 €	40 %	
Autres financeurs :			
Valencetourisme.com	105 000 €	60 %	

② Une offre touristique « Courts séjours »

Selon des programmations annuelles et suivant les stratégies de communication et de promotion du territoire, en lien direct avec les politiques départementales et la politique régionale, **Ardèche plein Cœur** mettra en place des outils et des actions :

- Assistance marketing auprès des professionnels : formations (techniques de commercialisation, aide à la formalisation de l'offre...) assistance commerciale individuelle, etc....
- Actions de communication et de promotion ciblées : Internet, éditions outils d'accueil, brochures produits, diffusion de la marque du réseau (enseignes...) achat d'espaces, salons, marketing direct...
- Relations presse...

(Voir document prévisionnel de programmation 2007-2012 produit en annexe)

Ces actions sont conduites dans l'objectif de développer un accueil de qualité tout au long de l'année.

Plan de financement prévisionnel

Courts séjours en APC	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	325 000 €		Fonctionnement
Région Rhône Alpes CDRA :	130 000 €	40 %	
Autres financeurs : CG07	50 000 €	15.4 %	
APC : OT-SI + communes	145 000 €	44.6 %	

Pour sa part, valencetourisme.com**** travaillerait notamment sur l'offre « Bon week-end en ville » et « ville passion ».

③ Portage et accompagnement d'évènements à forte portée médiatique

Cette action vise à accompagner des événementiels de portée régionale à fortes retombées tant en termes d'image et de notoriété que de retombées économiques.

Il est envisagé dans un premier temps, d'effectuer un diagnostic rapide des événements organisés sur le territoire qui permettront de définir les critères d'éligibilité. D'ores et déjà il ne pourra s'agir que d'évènements à forte portée médiatique, supports à la création de produits touristiques ou

de communication. Ce diagnostic donnera lieu à l'écriture d'un règlement d'attribution voté en comité de pilotage précisant notamment la nature des dépenses éligibles.

Seules les dépenses de communication de l'évènement seront éligibles à la subvention régionale, cette dernière plafonnée à 30 000 €. Le budget de communication du projet devra représenter à minima 25% du budget total. Le cas échéant, pourra être réalisé un appel à projets.

Exemples de projets identifiés :

- Bouquets de vins : salon des vins de la vallée du Rhône
- Projet de création d'un évènement autour du fleuve Rhône
- Printemps de la randonnée...

Plan de financement prévisionnel

Evènementiels	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	750 000 €		Fonctionnement
Région Rhône Alpes CDRA :	300 000 €	40 %	
Autres financeurs :			
Valencetourisme.com	450 000 €	60 %	

Partenaires

Les CDT sur la base des schémas touristiques départementaux Rhône-Alpes tourisme (schéma régional)
Le PNR...

Responsables locaux du projet

Animateurs tourisme du CDRA

Maîtres d'ouvrage :

L'Association Ardèche plein Cœur
valencetourisme.com****

Calendrier de réalisation :

Mi 2007 / mi 2012

Indicateurs de résultats :

Chiffre d'affaires commercialisation de l'OTCV
Production touristique, professionnels accompagnés
Cohérence des outils et des stratégies de communication
Chiffres bilans des évènements accompagnés...

Evaluation projet / critères DD

L'offre touristique se tournera sensiblement vers une offre produits liée au patrimoine, à la découverte de la culture locale, à la rencontre des habitants et de leur terroir, au partage des valeurs locales.
Travail sur des produits touristiques à destination des visiteurs à déficience physique ou mentale.

Axe 1	Emploi durable, attractivité, compétitivité
Objectif 8	Donner au territoire des moyens d'animation tourisme
Action 14	Renforcer l'animation pour un développement touristique dynamique

Contexte / problématique de départ

Le territoire a choisi d'inscrire un programme de développement touristique important. En conséquence, vu l'étendue du territoire, les enjeux, les problématiques et les contextes différents en matière touristique, un poste d'animation à temps complet est nécessaire.

Description de l'opération

Le CDRA financera 1 poste d'animation équivalent temps plein durant les 5 années du contrat à partir de sa date de signature. Ce poste sera porté par le SMEOV, structure mandataire du CDRA.

● Missions

- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et la réalisation du volet tourisme du CDRA.
 - Sensibiliser et mobiliser les publics et partenaires autour du projet.
 - Animer des groupes de travail et conduire des réunions : élus, professionnels, partenaires institutionnels...
 - Contribuer à la mise en réseau des acteurs et des professionnels du tourisme.
 - Assurer un rôle d'interface avec les services de la Région et participer au réseau des animateurs tourisme de la Région.
 - Assister et conseiller les porteurs de projet publics ou privés. Aider au montage technique et financier des dossiers.
 - Assurer le suivi technique, administratif et financier des actions du contrat.
 - Participer à la communication et à l'évaluation du CDRA.
 - Participer à l'élaboration de l'observatoire du tourisme des départements.
- Mettre en place, en lien avec les CDT, de outils d'observation du tourisme sur les 2 secteurs du territoire afin de disposer de données qualitatives et quantitatives. Sur l'Ardèche plein cœur, il s'agira de poursuivre les actions déjà engagées lors du CGD précédent, en les coordonnant avec les observations drômoises. L'objectif est de disposer de données cohérentes et comparables sur l'ensemble du territoire.

Le financement s'entend : le poste chargé + frais annexes (secrétariat, déplacements...)

	M. d'Ouvrage	Coût HT	Calendrier
• 1 ETP animation tourisme : salaires chargés + coûts interne n'excédant pas 30% du salaire chargé	SMEOV	325 000 €	2007/2011
• Outils d'observation du tourisme	Structure porteuse	50 000 €	2007/2011

Partenaires

CDT 07 et 26, Rhône-Alpes Tourisme (ORT), MITRA, CCI...

Responsables locaux du projet

Coordinateur animateur généraliste.
 Animateur tourisme du CDRA

Maîtres d'ouvrage : SMEOV

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux	Nature des dépenses
Dépense subventionnable	375 000 €		Fonctionnement
Région Rhône Alpes CDRA :	187 500	50 %	
Autofinancement :	187 500 €	50 %	

Calendrier de réalisation :

Mi 2007 / mi 2012.

Indicateurs de résultats :

Evaluation du CDRA : niveau de réalisation des actions du contrat, de la mise en réseau des acteurs et des professionnels.

Tableaux de bord réalisés.

AXE 2

Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectif 9	Renforcer une action culturelle de qualité et de proximité
-------------------	-------------------------------------------------------------------

Contexte / problématique de départ :

Le territoire du CDRA VALDAC est marqué par de fortes identités culturelles, aussi riches que diverses. Dans le but de favoriser une qualité de vie pour ses habitants et de conforter son dynamisme, le territoire s'appuiera sur son développement culturel, vecteur d'emplois et d'activités et contribuant à l'attractivité touristique.

Les trois Contrats Globaux de Développement précédents ont en commun d'avoir permis de révéler le dynamisme de la vie culturelle : organisation de manifestations culturelles, tissu associatif dynamique, opérations de diffusion culturelle...

Il s'agit de s'appuyer sur les acquis de cet important travail initié dans les CGD et de favoriser dans la continuité les collaborations et les complémentarités entre pratiques, équipements et acteurs sur l'ensemble du territoire en recherchant la réciprocité des actions entre rural et urbain.

Les fiches actions 15, 16 et 17 sont intrinsèquement liées pour contribuer à répondre à l'objectif de maillage culturel du territoire et de mise en réseau des acteurs.

Même si les projets portés par les acteurs du territoire seront prioritaires, il s'agira aussi de tenir compte des dynamiques inter-territoires.

La priorité sera également donnée aux opérations culturelles transversales qui, soit tiennent compte du territoire dans sa globalité, soit sont en capacité de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Le projet financé devra exclusivement voir son action se dérouler sur le territoire du CDRA.

Les porteurs de projets bénéficiant de financements sur les lignes de droit commun région (Fonds FIACRE, festivals...)/ département de l'Ardèche (FIL, FAC) ne pourront pas être financés sur les mêmes projets dans le cadre des contrats territoriaux régionaux et départementaux. Il sera effectué une vérification auprès des services compétents de la Région et du Département.

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 9	Renforcer une action culturelle de qualité et de proximité
Action 15	Conforter l'action des pôles culturels existants

Descriptif :

Dans le cadre des CGD, certains pôles ont été identifiés comme structurants sur le territoire pour mener des actions de décentralisation territoriale culturelle (Théâtre de Privas, Train Théâtre et Comédie de Valence); d'autres en émergence sont en capacité dans d'autres disciplines artistiques de développer des actions « hors les murs ». Ces opérations devront favoriser la complémentarité des acteurs culturels présents sur le territoire, notamment avec les associations, afin de privilégier une action culturelle de proximité favorisant l'implication du public local dans la vie culturelle

Un cahier des charges précis (décrivant les missions, les partenariats engagés et la complémentarité entre les structures et avec les acteurs du territoire) sera rédigé avec chaque structure conventionnée. Ces structures seront accompagnées sur la durée du contrat avec une évaluation intermédiaire (quantitative et qualitative), une attention particulière sera portée sur l'implication des collectivités locales dans le temps et la transversalité territoriale des actions .

Certaines structures sont déjà subventionnées par la Région pour irriguer le territoire, il faudra impérativement qu'elles aient des actions différentes qui permettent d'apporter une réelle plus value au territoire ValDAC.

Exemple de structures identifiées

- ⇒ *Spectacle vivant* : le Théâtre de Privas (les P'tites Envolées), le Train Théâtre (du Lac aux étoiles), la Comédie de Valence (Comédie itinérante) ; théâtre du Rhône - Train Théâtre et ENM de Valence (Muzak)
- ⇒ *Culture scientifique, technique et industrielle* : l'Arche des métiers
- ⇒ *Image*: le Lux, scène nationale , l'Equipée (pôle Image)

Partenaires :

Les structures culturelles, les départements, la Région Rhône Alpes, la DRAC, les communes du territoire, le SMEOV, le PNR Monts d'Ardèche

Avantages recherchés

- ⇒ complémentarités et travail de collaboration entre les structures et avec les acteurs culturels
- ⇒ permettre d'asseoir les structures dans leurs actions d'irrigation du territoire par un conventionnement d'objectifs.

Responsable local du projet

Chargé de mission culture

Maîtrise d'ouvrage :

Pôles culturels, SMEOV, structure porteuse, associations

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	667 000	Plafonnement
Région Rhône Alpes CDRA Fonctionnement	200 000	30 %
Autres financeurs, CG		30 à 50 %
Autofinancement du maître d'ouvrage		20 à 40 %

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Réalisation des actions, nombre de spectateurs, implication des communes , complémentarités des actions, voire des réalisations collectives entre les structures

Evaluation projet

- implication de la population
- mutualisation des moyens humains et techniques
- mise en réseau avec les acteurs culturels du territoire (programmation, communication, ...)

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 9	Renforcer une action culturelle de qualité et de proximité
Action 16	Soutenir l'animation culturelle

Descriptif :

Il existe sur le territoire une forte présence d'artistes et un tissu associatif dense dans toutes les disciplines artistiques. Ceux ci ainsi que les collectivités locales se mobilisent dans l'organisation de manifestations, de programmations artistiques à l'année et dans l'accueil d'artistes en résidence. L'objet de cette fiche est de soutenir ces événements et programmations contribuant à rendre le territoire vivant en direction des habitants en lien avec l'action décrite précédemment et celle décrite ci-après.

Cette fiche action fera l'objet d'un appel à projet semestriel précisant le règlement d'attribution des subventions (méthode d'appréciation des opérations, les modalités financières) construit avec la commission culture et validé par le comité de pilotage avant le financement des opérations (cf. annexe 3).

Proposition de début de formalisation d'un règlement conditionnant l'attribution des subventions :

- ⇒ les projets s'appuyant sur les compétences d'artistes professionnels garants de la qualité artistique seront favorisés
- ⇒ les projets culturels rayonnant sur tout ou une partie significative du territoire avec un réel ancrage auprès des habitants et une accessibilité facilitée à tous (tarification)
- ⇒ Pour les associations : les projets devront être soutenus par la collectivité locale de « tutelle » (lieu du siège de l'association) ; les projets devront avoir un réel ancrage territorial à minima de l'échelon intercommunal ou équivalent, le siège de l'association devra être situé sur le territoire du CDRA

Partenaires :

intercommunalités, communes, associations , départements, Région, PNR Monts d'Ardèche

Avantages recherchés

complémentarités et travail de collaboration entre les structures

Responsable local du projet

Chargé de mission culture

Maîtrise d'ouvrage : intercommunalités, communes, associations (à rayonnement intercommunal ou équivalent)

Plan de financement prévisionnel

L'enveloppe sera attribuée annuellement et répartie sur cinq ans : 68 000 € par an .
Ce fonctionnement pourra être révisable pendant la durée du contrat.

	€	Taux
Dépense subventionnable	1 360 000 €	Prévoir un plafonnement
Région Rhône Alpes CDRA	340 000 €	25 %
CG 07		
Autres financeurs CG		25%
Autofinancement du maître d'ouvrage		50%

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Réalisation des actions, fonctionnement en complémentarité et en échange des actions, voire de réalisations communes entre les structures, de mutualisations et mise en réseau ...

Evaluation projet

- Implication des collectivités , pérennité des projets dans le temps, implication de la population, mutualisation des moyens humains et techniques, accessibilité (tarification)

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 9	Renforcer une action culturelle de qualité et de proximité
Action 17	Favoriser la diffusion culturelle

Opération 17-1 : création d'équipements culturels structurants

Opération 17-2 : aménagement de lieux de diffusion culturels et outils

Les lieux patrimoniaux sont prévus dans la fiche action n° 20 objectif n° 11

Descriptif :

Ces opérations permettront la création et l'aménagement de lieux culturels ou d'outils de mutualisation, en complément de l'offre existante, dans le but d'accueillir des événements et programmations à vocation culturelle, comme décrits dans les deux actions précédentes.

Elles ont pour vocation de permettre aux collectivités d'offrir des conditions d'accueil de proximité et de qualité (spectacles, expositions, bibliothèque, cinéma, médiathèques) dans le but d'améliorer le confort des spectateurs ou d'augmenter la fréquentation du public (aménagement). Il sera envisagé aussi d'accompagner l'acquisition de petit matériel pour l'équipement de lieux en itinérance.

Les projets intégrant la consultation de professionnels spécialisés de la culture seront favorisés.

Afin d'organiser le maillage du territoire et de qualifier l'existant, il s'agira de réaliser un travail cartographique complémentaire à celui effectué lors de la phase de diagnostic du territoire. Ce travail sera présenté à la commission culture et au comité de pilotage.

Les lieux seront choisis en fonction de leur ancrage territorial, en fonction de leur projet culturel, leur capacité à rayonner de manière significative sur le territoire ou une partie du territoire

Cette fiche action est conditionnée par la formalisation préalable d'un règlement d'attribution de subventions précisant la méthode d'appréciation des projets, le plafonnement des dépenses et les conditions d'attribution construit avec la commission culture et validé par le comité de pilotage avant le démarrage du contrat.

Exemple de projets repérés :

- L'ancien couvent au Cheylard, Le Moulinon à St Sauveur de Montagut, la Salle Louis Nodon à Vernoux, la salle du foyer du Théâtre de Privas (accueil de spectacles de petite forme) , aménagement de temples en lieux de diffusion de spectacles (Silhac, St Jean Chambre, Chateauneuf de Vernoux, St Appolinaire de Rias, Boffres), projets d'aménagement de lieux d'exposition à Etoile sur Rhône (Les Clévos , à destination scientifique et art contemporain) et à Beauchastel (sculpture/peinture) , bibliothèque intercommunale (CDC Eyrieux-aux-serres), Valence (Lux), Théâtre du Rhône (Bourg les Valence), Création et édition d'une carte intercommunale de lecture publique (Portes les Valence, Bourg les Valence, Valence), [aménagement divers pour le conservatoire et équipements techniques pôle de musiques actuelles](#)

- Acquisition de matériel (CDC Eyrieux aux Serres, CDC Pays de Crussol)

Partenaires :

Intercommunalités, communes, associations , départements, Région, PNR Monts d'Ardèche, BDP, DRAC

Avantages recherchés

Maillage du territoire

Responsable local du projet

Chargé de mission culture

Maîtrise d'ouvrage : intercommunalités, communes, associations

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	2 000 000 €	Plafonnement des dépenses
Région Rhône Alpes CDRA	600 000 €	30 % taux moyen 20-30-40 %
Autres financeurs CG		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Aménagements d'équipements, nombre de spectateurs

Evaluation projet / critères DD

Eco-construction

Accessibilité des équipements publics handicapés

Mutualisation des moyens humains et techniques

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 9	Renforcer une action culturelle de qualité et de proximité
Action 18	Favoriser l'éducation artistique et culturelle

Descriptif :

Il existe sur le territoire une offre éducative et culturelle proposée par les écoles de musique et de danse, les artistes professionnels, les structures culturelles, les associations, les animateurs culturels mais qui reste très diffuse. Les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques (danse, théâtre, musique) qui se mettent en place visent à l'organisation de cette offre.

En articulation avec ces schémas, l'objectif visé consiste à améliorer l'accessibilité à l'enseignement artistique (hors milieu scolaire) : adaptation des tarifs en fonction d'une offre d'enseignement plus diversifiée, amélioration des conditions d'accueil des pratiquants (cf fiche action n°17)

Dans le cadre de cette action l'intervention privilégiera le soutien **aux projets favorisant l'éducation culturelle et artistique concernant les musiques actuelles.**

Maîtrise d'ouvrage :

intercommunalités, école de musique et de danse, communes, associations (à rayonnement intercommunal ou regroupant plusieurs communes) , structure porteuse

Proposition de répartition financière :

Fonctionnement : 100 %

(Actions d'éducation et de sensibilisation au patrimoine voir fiche action n° 21 et 22 objectif n° 11)

Partenaires :

Intercommunalités, communes, associations , départements, Région, DRAC, PNR Monts d'Ardèche

Avantages recherchés

Complémentarités et travail de collaboration entre les structures , les actions

Responsable local du projet

Chargé de mission culture/patrimoine

Maîtrise d'ouvrage :

intercommunalités, communes, associations (à rayonnement intercommunal)_

Plan de financement prévisionnel

	K€	Taux
Dépense subventionnable	20 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	10 000 €	50%
CG 07 CG 26		25%
Autofinancement du maître d'ouvrage		25%

Calendrier de réalisation :

2007 – 2011

Indicateurs de résultats :

Réalisation des actions, fonctionnement en complémentarités et en échanges des actions, voire de réalisations communes entre les structures, de mutualisations et mise en réseau ...

Evaluation du projet :

Les projets favorisant l'implication de la population et la mise en réseau avec d'autres acteurs culturels du territoire (programmation, communication, mutualisation des moyens humains et techniques ...)

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 9	Renforcer une action culturelle de qualité et de proximité
Action 19	Mission d'animation culturelle

Opération 19-1 : Animation

Opération 19-2 : communication

Descriptif :

Il ressort de la commission culture une méconnaissance du territoire dans son appréhension globale, de ses acteurs, un besoin de communication et la nécessité de mise en réseau.

Le CGD Eyrieux Ouvèze Vernoux s'est appuyé sur un poste d'animation territorial pour mener cette politique de développement culturel

La mission d'animation culturelle et patrimoniale est poursuivie dans le cadre du CDRA s'appuyant sur la commission culture afin d'avoir une vision d'ensemble de l'action culturelle du territoire et de favoriser les complémentarités entre acteurs.

De plus, le chargé de mission culture pourra s'appuyer sur les groupes des personnes qualifiées identifiés (culture et patrimoine) lors de la préparation du programme d'actions étant donnée l'étendue du territoire.

La commission culture fonctionnera pendant toute la durée de la procédure pour favoriser les échanges et la connaissance des acteurs. Elle cherchera à développer **des outils de communication** (par exemple le CGD Eyrieux Ouvèze Vernoux a permis la réalisation d'un annuaire des associations culturelles, un bulletin d'information culturelle).

Le CDRA interviendra sur les dépenses nécessaires au fonctionnement de ce poste (salaires et charges annexes) ainsi que les investissements liés à la mise en place de moyens de communication.

Partenaires : acteurs culturels du territoire VALDAC, départements, Région, DRAC, PNR Monts d'Ardèche, collectivités

Avantages recherchés

- ⇒ Identification des acteurs et mise en réseau
- ⇒ Capitalisation des initiatives
- ⇒ Inciter les acteurs à travailler ensemble et à l'émergence de projets communs
- ⇒ Promotion d'événements, d'actions culturelles et de manifestations
- ⇒ Réflexion autour de la mise en place d'outils de concertation avec la population

Responsable local du projet

Chargé de mission culture

Maîtrise d'ouvrage : structure porteuse du CDRA

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	325 000 €	
Poste (opération 19-1)	310 000 €	
Communication (opération 19-2)	15 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA Poste (opération 19-1) Communication (opération 19-2)	155 000 € 7 500 €	50 %

CG		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage	155 000 € 7 500 €	50 %

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Réalisations de manifestations

Echanges de données et renforcement du réseau

Equilibre territorial dans la réalisation des actions

Evaluation projet / critères DD

Partenariats, mutualisations ...

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectif 10	Préserver et valoriser les patrimoines locaux
--------------------	------------------------------------------------------

Contexte :

Le territoire VALDAC offre de nombreuses richesses historiques et patrimoniales locales (humain, historique, philosophique et sociaux , archéologique, savoir-faire industriels...). Ce patrimoine, vecteur de lien social, est aussi une ressource en terme de valorisation touristique et de retombées économiques pour le tissu local, c'est pourquoi ce volet se construit en complémentarité avec le volet tourisme (fiche action 10 objectif 6). Un recensement des ressources patrimoniales du territoire a été effectué au préalable et pourra servir de cadre de travail.

Action 20	Préserver la diversité du patrimoine culturel et historique
------------------	--------------------------------------------------------------------

Opération 20.1 Préserver et valoriser les patrimoines protégés

Descriptif :

Il s'agit d'apporter un soutien complémentaire aux collectivités engagées dans un projet de réhabilitation et de valorisation de patrimoine bâti protégé ou en cours de protection.

Projets identifiés :

Notre-Dame de Soyons - Valence

Dernier vestige en élévation de l'abbaye des Bénédictines de Soyons, elle est implantée dans la basse ville de Valence au XVIIe siècle. Le site a été converti en arsenal durant la Révolution. La façade en pierre de molasse de Châteauneuf-sur-Isère au riche décor est typique du style Louis XIII. Elle est pourvue d'éléments sculptés et moulurés de grande qualité, elle est aujourd'hui très dégradée.

Propriété communale depuis 1927, classement ISMH : porte de l'Arsenal en 1926 et Chapelle en 1965.

Le projet de restauration entre dans un contexte plus vaste de valorisation et requalification de l'ancien quartier de La Rivière, situé au bord du Rhône. Cette intervention permettra de sauvegarder une façade remarquable dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Il s'agit d'une première tranche de travaux qui doit conduire à une réflexion sur le devenir d'usage de ce bâtiment.

Coût total du projet estimé : 267 182 € HT

Abbaye de Saint-Ruf - Valence

Le site dit « de l'Esparvière », au sud de Valence, le long de la RN 7, est le lieu d'implantation de la prestigieuse abbaye de Saint-Ruf, chef d'ordre au rayonnement européen, du XIIe au XVIe siècle. Ruinée durant les guerres de religion, des traces de patrimoine bâti remarquable sont visibles aujourd'hui encore, en remploi, dans le bâtiment en ruine existant. Très riche potentiel archéologique.

Propriété communale. Dossier classement ISMH en projet.

L'aménagement du site permettra de valoriser durablement l'entrée sud de la ville, avec un triple objectif : création d'un lieu d'accueil du public à vocation patrimoniale, création d'un jardin archéologique , intervention d'un artiste contemporain

L'ensemble du projet d'aménagement du site de Saint-Ruf est destiné à marquer le paysage urbain d'entrée sud de ville par un site patrimonial dévolu à l'accueil des publics et à sauvegarder un témoignage essentiel de l'ordre des Rufiens.

Coût total du projet estimé : 350 000 € HT

Pont Louis XIII - Privas

Le pont Louis XIII demeure probablement le monument le plus emblématique de la ville de Privas avec la Tour Diane de Poitiers, elle même déjà réhabilitée. Souvent utilisé pour illustrer la ville, il n'a jamais fait l'objet d'une opération globale de remise en valeur. L'ouvrage existait déjà au XII^{ème} siècle et reste à ce titre le plus ancien des témoins de l'histoire de la ville. Très endommagé par les combats du siège de Privas au XVII^{ème} siècle, Louis XIII fit procéder à sa réparation.

La remise en valeur de l'ouvrage consistera à détruire les ruines contiguës, à bâtir des escaliers pour accéder aux niveaux inférieurs, à piquer et rejoindre les murs, à végétaliser les abords et mettre en lumière...

Coût total du projet estimé : 75 000 € HT

Nature des crédits : investissement (dont études préalables)

Responsable local du projet

Chargé de mission culture

Maîtrise d'ouvrage : communes

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	541 666	Plafonnement des dépenses
Région Rhône Alpes CDRA Investissement Etudes	162 500	20 à 40%
CG 07 et 26		10 à 25%
DRAC		10 à 35 %
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Réhabilitation et projets de valorisation patrimoniale
Fréquentation

Opération 20.2 Préserver le patrimoine historique et culturel

Descriptif :

L'action consiste à favoriser les conditions du développement patrimonial en apportant un soutien incitatif aux collectivités engagées dans la réhabilitation de leur patrimoine : bâti, vernaculaire,non inscrit, non classé dans une perspective de valorisation culturelle ou patrimoniale viable (visites guidées à l'année, expositions, accueil de groupe..). Les projets financés dans cette action seront prioritaires sur l'action suivante.

Un règlement d'attribution précis et la formation d'un « jury » de personnes qualifiées seront nécessaires pour sélectionner les projets aidés. Ces projets seront présentés à la commission culture avant la validation par le comité de pilotage avant le démarrage de l'opération

Une étude de faisabilité sera demandée afin de mesurer la dimension du projet dans sa durée, la prise en compte de son fonctionnement, de son inscription dans le territoire, sa valorisation culturelle/patrimoniale

Exemple de projets recensés :

La valorisation de la chapelle de l'ancien hôpital de Privas, réhabilitation des châteaux de Charmes sur Rhône, de la Chèze au Cheylard, le Tour du Vieux village à Beauchastel, le château de Retourtour à Lamastre (dans la continuité des chantiers menés dans le cadre du PLIE), aménagement du château de Montéléger, Maison du site de La Boissine (La Voulte), Etoile sur Rhône, passerelle Séguin à St Fortunat, pôle culturel sur l'histoire industrielle des Boutières (Marcols-Les-Eaux), Gare et Poudrières (Site de la Cartoucherie)

Partenaires :

Les collectivités, les associations, les Départements, la Région, Fondation du Patrimoine (niveau départemental et régional) , PNR Monts d'Ardèche

Avantages recherchés

- ⇒ Eviter que le patrimoine se dégrade
- ⇒ Réhabilitation de lieux patrimoniaux
- ⇒ Valorisation culturelle et/ou touristique

Nature des des crédits : investissement / études

Responsable local du projet

Chargé de mission culture

Maîtrise d'ouvrage : intercommunalités, communes, associations....

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	1 340 000	Plafonnement des dépenses
Région Rhône Alpes CDRA Investissement Etudes	400 000	20-30-40 %
CG		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Réhabilitation et projets de valorisation patrimoniale
Fréquentation public

Evaluation projet / critères DD

- Viabilité des projets dans le temps
- Eco-construction
- Accessibilité des équipements publics handicapés
- Mutualisation des moyens humains et techniques

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 10	Préserver et valoriser les patrimoines locaux
Action 21	Valoriser les patrimoines dans leur diversité et leur réappropriation

Descriptif :

La territoire de Valdac présente une diversité de patrimoines : paysager, rural, humain, villages pittoresques (villages de caractère). Ils sont l'image de l'évolution du temps et du développement de la population locale. La lecture de ces paysages, l'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation permettent une appropriation des habitants et des visiteurs de la richesse de ce patrimoine en le rendant vivant, de l'histoire et de la culture des gens, d'un territoire, à (re)découvrir en donnant des clés de compréhension.

Un thème fédérateur identitaire semble émerger sur le territoire du CDRA autour du patrimoine industriel et textile et l'eau (eau, canaux et moulins). Un travail d'étude complémentaire au recensement des ressources patrimoniales effectué permettra d'explorer cette piste. La structure porteuse pourrait être à l'initiative et porteur de cette action transversale. Le fleuve Rhône avec ses affluents constitue une ressource patrimoniale fédératrice sur le territoire. Cet élément est traité dans sa globalité (dont l'aspect patrimonial et culturel) dans l'axe transversal du CDRA (fiche action 33). Les manifestations et actions menées par les musées liées au fleuve financées dans le cadre du Plan Rhône ne pourront être pris en compte.

Le PNR des Monts d'Ardèche est un partenaire majeur (« cœur de métier ») sur la partie partagée du territoire

Exemples de projets recensés : sentiers thématiques ou d'interprétation (site de La Boissine à la Voulte-sur-Rhône, espace ENS, sentier du châtaigner à St Pierreville, sentier des terrasses à Désaignes, parcours piétonnier à Lamastre, les canaux à Valence, Maison de l'air et du feu (St Clément), Château de Crussol, parcours signalétique du Centre Historique de Valence

Pourront être financés : signalétique, lectures de paysages, publications, muséographie, interventions d'artistes, expositions, collectes ethnologiques

Partenaires : les collectivités, les associations, les Départements, la région, La DRAC, PNR Monts d'Ardèche

Avantages recherchés

Compréhension et appropriation du territoire par son patrimoine et histoire
Valorisation des ressources patrimoniales du territoire

Responsable local du projet : Chargé de mission culture-patrimoine

Maîtrise d'ouvrage : intercommunalités, communes, associations....

Plan de financement prévisionnel

	€	Taux
Dépense subventionnable	167 000	Plafonnement des dépenses
Région Rhône Alpes CDRA	50 000	30%
<i>dont Investissement 50% (25 000 €)</i>		
<i>dont fonctionnement et études 50% (25 000 €)</i>		
CG		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

Nombre de projets de valorisation patrimoniale

Evaluation projet / critères DD

Viabilité des projets, aspect multidimensionnel dans la valorisation, pérennité

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 10	Préserver et valoriser les patrimoines locaux
Action 22	Consolider l'action des sites archéologiques et paléontologiques existants

Descriptif :

Le territoire est riche de trois musées archéologiques et paléontologique (Valence, Soyons et La Voulte). Ces trois musées existants proposent chacun une politique de médiation sous la forme de visites commentées en direction des scolaires et du grand public à fédérer .

Par ailleurs, différents sites et manifestations (festival archéologique de Privas...) peuvent être rattachés à cette thématique, notamment le site des grottes de Soyons (visites organisées), le site de Crussol, le site de l'ancienne abbaye de Saint-Ruf au sud de Valence...

Pistes : actions pédagogiques, de communication, événements, petits investissements ...

Partenaires : les structures muséales , les collectivités, les associations, les Départements, la Région, la DRAC , le PNR des Monts d'Ardèche

Avantages recherchés : mise en réseau

Responsable local du projet

Chargé de mission culture/patrimoine

Maîtrise d'ouvrage : intercommunalités, communes, associations....

Plan de financement prévisionnel

	K€	Taux
Dépense subventionnable	167 000	
Région Rhône Alpes CDRA	50 000	30%
CG 07		
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation :

2007 - 2011

Indicateurs de résultats :

- projets de valorisation patrimoniale
- mutualisation d'outils

Evaluation projet / critères DD

Viabilité des projets, aspect multidimensionnel dans la valorisation

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectif 11	Améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population
--------------------	----------------------------------------------------------------------

Contexte / problématique de départ

Sur le territoire, les activités de services à la population ont du mal à se développer : dispersion de la demande, existence de structures urbaines, manque d'initiatives privées. Le secteur associatif, affilié aux principales fédérations et avec l'appui des organismes sociaux et des collectivités compétentes agit au mieux, mais peine à répondre à cette demande, en forte progression liée à l'accueil de nouvelles populations, au vieillissement de celle installée (la part des personnes de plus de 60 ans représente 24,3% de la population en 1999), au départ des jeunes et au manque de médecins. De plus le secteur des services est créateur d'activités et donc d'emplois et concourt à l'attractivité du territoire. Ces objectifs s'ajoutent à celui de satisfaction des besoins de la population locale.

Action 23	Développer et qualifier l'offre de services à la personne
------------------	------------------------------------------------------------------

Description de l'opération

Cette action pourra aussi bien concerner les personnes âgées que le secteur de la jeunesse, enfance et petite –enfance.

Cette action portera essentiellement sur les aspects suivants :

- ⇒ renforcement de l'aide au maintien à domicile des personnes défavorisées (soins à domicile, portage de repas...).
- ⇒ aménagement des lieux d'accueil pour ces services et l'accueil des populations en proximité (en fixe ou en itinérance)
- ⇒ offre d'une animation pédagogique aux jeunes (soutien aux actions éducatives, aux projets citoyens et de loisirs en direction des jeunes hors circuit de l'emploi, actions de prévention, éducation à la parentalité...)
- ⇒ animation du réseau enfance-petite enfance (crèches, halte-garderies, RAM, centres de loisirs) et formations des personnels (qualification professionnelle)

L'animation s'appuiera sur la commission lien social déjà existante, les intercommunalités en complémentarité des institutions compétentes, les programmes (CTEF) afin :

- de poursuivre la mise en réseau initiée
- de contribuer à l'organisation du maillage du territoire en favorisant l'échange entre les acteurs
- de réfléchir à des pistes de mutualisation collective

Le taux d'intervention sur les projets d'investissements sera fixé en fonction des cofinancements acquis, de la richesse du territoire, du potentiel fiscal, du critère intercommunal.

Pour les actions de fonctionnement, la Région ne financera que des actions nouvelles, des expérimentations (aide au démarrage) et ce pendant deux années maximum.

Dans une perspective de maillage et de la qualification des équipements, la réalisation d'un schéma de cohérence territorial sera un préalable à tout financement.

Le caractère intercommunal devra être avéré et justifié par des éléments de fonctionnement concrets (publics venant de plusieurs communes)

Avantages recherchés :

- ⇒ mutualisation des services d'aides et du personnel,
- ⇒ promotion d'outils collectifs innovants (plate-forme de services, portage de repas aux personnes âgées, ...)

- ⇒ effet de levier en terme de mobilisation financière et d'optimisation des partenariats
- ⇒ identification, qualification et valorisation (faire connaître) de l'offre des services aux personnes

Exemple de projets recensés:

Mise en place d'un pôle enfance-petite enfance et animations éducatives (CDC Eyrieux aux Serres), halte garderie (CDC Privas-Rhône-Vallées), crèche et création d'un pôle jeunesse (CDC Le Cheylard), création d'un site multi-accueil (CDC Les Confluences) , création d'un lieu d'accueil d'hiver pour les personnes âgées (CDC Les Boutières), Sivom de Lamastre, Sivom de Vernoux et la CDC Pays de Crussol : la mise en place d'un pôle multi-accueil enfance et petite enfance, Ville de Privas de l'ouverture d'une structure d'accueil en milieu ouvert pour le personnes handicapées, installation d'un cabinet médical (St Appollinaire de Rias), maison médicale (St Martin de Valamas), Bourg-Lès-Valence : projet de développement des services publics de l'enfance (études –travaux) , multi accueil (Valence) ...

Partenaires

CG 26 et CG 07
 CAF (CTL, CE)
 Réseau ACEP
 Leader +/PNR Monts d'Ardèche
 ADMR
 CLIC (26)
 CTEF

....

Responsable local du projet

Animation/délégation de services (ACEP sur le secteur enfance/petite enfance)

Maîtres d'ouvrage

Intercommunalités, communes, associations (à rayonnement intercommunal ou regroupant plusieurs communes), structure porteuse, département

Plan de financement prévisionnel

	K€	Taux
Dépense subventionnable	2 740 000 €	
Nature de la dépense :		Plafonnement des dépenses à 300000€ (investissement)
investissement	2 560 000€	
fonctionnement	180 000 €	
Région Rhône Alpes CDRA	840 000 €	
Investissement	768 000 €	30 % (taux moyen : de 20 à 40 %)
Fonctionnement	72 000 €	40 %
Autres financeurs CG		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation

2007-2011

Indicateurs de résultats

- Réalisation de l'équipement, optimisation des structures
- Nombre et pérennité des projets aidés
- Création ou maintien d'emplois
- Appréciation des utilisateurs

Evaluation projet / critères DD

Eco-construction, information des acteurs , co-construction partenariale , cohérence avec les autres politiques publiques

Implication de la population

Accessibilité des publics

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 11	Améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population
Action 24	Favoriser l'insertion sociale et économique des publics en difficulté

Descriptif de l'opération

Le secteur d'activités de l'économie sociale et solidaire est en plein développement. Ces emplois mobilisent des compétences particulières et des besoins en formation pour le personnel non qualifié (formation des « aidants »). L'insertion des publics dans la création d'activité devra être accompagnée et secondée dans la phase de réalisation.

Néanmoins, il paraît nécessaire de mener également une remobilisation des publics plus éloignés de l'emploi pour les amener à une réinsertion sociale par des actions favorisant l'accès à la santé, le lien social par des activités citoyennes, culturelles et sportives. (voir fiche action précédente).

Cette fiche action fera l'objet d'un appel à projet en début de contrat précisant le règlement d'attribution des subventions (méthode d'appréciation des opérations, les modalités financières) construit avec la commission lien social et validé par le comité de pilotage avant le financement des opérations.

Le montant de l'enveloppe ne permettra de financer que deux ou trois projets.

Partenaires

CG 26 et 07; animateurs économiques du CDRA , Région (CTEF), Leader +/PNR Monts d'Ardèche, Sites de proximité, Missions locales, CTEF...

Responsable local du projet

CDRA

Responsable local du projet

CTEF / CDRA

Maîtres d'ouvrage : associations, structures , collectivités territoriales, sites de proximité,

Plan de financement prévisionnel

	K€	Taux
Dépense subventionnable	150 000	
Nature de la dépense :	fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	60 000	40 %
Autres financeurs		
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Calendrier de réalisation

2007-2011

Indicateurs de résultats

Nombre de projets aidés réalisés

Créations d'emplois

Satisfaction des publics

Evaluation projet / critères DD

Mobilisation des acteurs

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 12	Favoriser le développement sportif
Action 25	Soutien aux manifestations sportives

Porteur :

Structure porteuse du CDRA (animateur généraliste)

Rappel du contexte et des objectifs :

Volonté d'initier une dynamique et nécessité de renforcer la mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire

Description de l'action (et critères d'éligibilité) :

Soutien à des manifestations choisies annuellement par appel à projets.

Les événements appelés être soutenus sont :

- liées à quelques pratiques significatives du territoire et de son image et couplés à d'autres actions du CDRA (touristiques notamment) : pratiques aquatiques (natation, kayak, aviron, voile) et sports de pleine nature (escalade, cyclotourisme/VTT, randonnée, ski nordique)
- rayonnant sur tout ou une partie significative du territoire avec un ancrage effectif dans la population et un accès possible à tous via les tarifs pratiqués. (NB : Une manifestation pourra être soutenue plusieurs années)

L'action sera conduite en complémentarité des actions concernant l'événementiel à forte portée médiatique (volet tourisme) et celle sur les animations liées au Rhône (axe transversal).

Cette action fonctionnera sous forme d'appel à projets annuel. Un règlement d'attribution, précisant les modalités d'intervention du CDRA selon les besoins du territoire, sera le préalable à tout financement d'action dans le cadre de l'appel à projet.

Ciblage du soutien régional :

Soutien à l'organisation de ces manifestations : communication, promotion ...

Bénéficiaires :

Communes, intercommunalités, associations...

Territoire concerné/degré de transversalité :

Cf. ci-dessus

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Plan de financement prévisionnel

Dépense totale estimée : plus de 1 000 000 € (bénévolat, apports techniques en nature des communes ...)

	€	Taux
Dépense subventionnable	800 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	200 000	25 %

Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26

Déclinaison ressources humaines :

Formation action des acteurs pour favoriser qualification, mutualisation, échanges expériences...

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :

La commission sports proposera le règlement d'attribution de l'appel à projets, instruira ce dernier et proposera un classement au comité de pilotage.

Projets recensés :

Evènements sportifs communautés de communes du Cheylard (Raid VTT des Monts d'Ardèche, Printemps de la randonnée ...).

Axe 2	Renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
Objectif 12	Favoriser le développement sportif
Action 26	Renforcer le maillage du territoire en équipements sportifs et de loisirs

Porteur :

Structure porteuse du CDRA (animateur généraliste)

Rappel du contexte et des objectifs :

A la demande de la Région un recensement des équipements sportifs a été réalisé en août 2006. L'étude du document ne permet toutefois pas de dénombrer exactement le nombre d'équipements (ex : 14 bassins recensés mais 8 piscines identifiées sur l'agglomération de Valence pour 112 000 habitants) . Ce document doit faciliter un choix d'aménagement et de structuration du territoire en un réseau hiérarchisé de pôles qui pourra être complété en cas de besoin par une enquête auprès des collectivités. Le CDRA à la volonté d'apporter un soutien à l'investissement pour constituer/compléter ce maillage et inciter à la mutualisation/rationalisation des investissements. Volonté de favoriser la pratique sportive.

Description de l'action (et critères d'éligibilité) :

Aide à l'investissement :

Les projets relèveront d'une logique **intercommunale**. Leurs maîtres d'ouvrage fourniront une étude démontrant **la pertinence de l'implantation et les modalités d'articulation et de mise en réseau** au regard de l'existant. Ils l'argumenteront par une référence au RES (recensement national des équipements sportifs récemment mis en œuvre) mais aussi par leurs choix en matière d'ambition et de politique sportive.

Il sera demandé un état des lieux en besoins associatifs et scolaires afin de définir les besoins et les zones déficitaires.

Dans les critères d'attribution il conviendra de prendre en compte la capacité du porteur de projet à faire fonctionner l'investissement.

- Un recensement des projets d'équipements sera réalisé par le biais d'appel à projet
- Le comité de pilotage en fonction du recensement des équipements existants et des projets repérés retiendra les projets prioritaires pour renforcer le maillage des équipements.
- Un règlement d'attribution sera établi.

Plafonds de subvention :

- Piscines : 366 000 € (soit dépense subventionnable : 1 220 000 €)
- salles spécialisées et autres : 100 000 € (soit dépense subventionnable : 333 333 €)

Ciblage du soutien régional :

Aide à l'investissement notamment pour investissements neufs ou programmes de restructuration/extension significatifs sur les piscines , les salles de pratique sportive et les équipements permettant la pratique des sports de pleine nature.

Le cas échéant, les projets devront être éligibles dans le cadre des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (Drôme et Ardèche).

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale car contribuant à la structuration concertée du maillage ambitionné par le CDRA.

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

	€	Taux
Dépense subventionnable	5 000 000	
Nature de la dépense :	Investissement	
Région Rhône Alpes CDRA	1 500 000	30%
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
Etat (DDJS)

Déclinaison ressources humaines :

Néant

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :

- suivi en continu du schéma d'aménagement sportif du territoire par la commission sport et instruction en conséquence en commission de chacun des dossiers aidés
- Bilan semestriel en Comité de Pilotage CDRA.

AXE 3

Maillage et gestion du territoire

Axe 3	Maillage et gestion du territoire
Action 27	Animation gestion de l'espace - aménagement

Porteur:

Structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

Compte tenu des enjeux repérés et des CGD aux bilans nuancés sur ce thème, le territoire s'est placé dans une démarche volontariste en matière de gestion de l'espace. Que ce soit pour les volets Rhône, Habitat ou Foncier du contrat, le territoire devra s'appuyer sur une expertise interne sur ces domaines spécifiques.

Description de l'action (missions attachées au poste) :

Création d'un poste de chargé de mission « aménagement /habitat » qui aura comme tâches :
 -animation et mise en œuvre de l'ensemble des programmes Habitat, Foncier, Transports, Aménagements Urbains, Rhône, environnement et coordination Energie du CDRA
 -mobilisation simultanée et territorialisation de l'ensemble des dispositifs du droit commun de la politique régionale
 -mettre en œuvre puis animer les observatoires de l'habitat et des fonciers outils dynamiques au service du territoire pour suivi, mise en cohérence des politiques et outils d'aménagement des structures intercommunales
 -suivi et argumentation des principaux dossiers de désenclavement du territoire (3^{ème} pont sur le Rhône, altiport du Cheylard, aéroport de Chabeuil...)

Ciblage du soutien régional :

Salaire : 1 ETP +charges annexes de fonctionnement dans la limite de 25% du salaire chargé pour les frais de fonctionnement.

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale : tout le territoire est concerné

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

Dépense totale estimée : 65 000 €/an

	€	Taux
Dépense subventionnable	325 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	162 500	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
 DDE-ADIL-CAUE-CNR-PLAN RHONE

Déclinaison ressources humaines :

Formation/actions sur ces enjeux.

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :
 Bilan mensuel en Commission Aménagement du Territoire et trimestriel et en Comité de Pilotage CDRA.

Axe 3	Maillage et gestion du territoire
Action 28	Foncier

Porteur :

Structure porteuse du CDRA - (chargé de mission aménagement-habitat)

Rappel du contexte et des objectifs :

Compte tenu des enjeux repérés et des CGD aux bilans nuancés sur ce thème, le territoire s'est placé dans une démarche volontariste en matière de gestion de l'espace

Description de l'action :

Le territoire veut se saisir pleinement des opportunités offertes par la nouvelle politique foncière définie par le Conseil Régional. Au titre de ses crédits d'études spécifiques, le territoire a confié à la SAFER une mission pour préciser une stratégie foncière et ses déclinaisons sur les différentes parties homogènes de son territoire.

La question du foncier est pleinement transversale. Du résultat de cette étude dépend pour partie les moyens consacrés à cette question sur les programmes habitat, zones d'activités, agriculture... Un plan d'actions précis sera défini dans le cadre des enveloppes régionales territorialisées de 5 à 8€/hab.

Ciblage du soutien régional :

Prématuré mais sont d'ores et déjà envisagés :

Au titre du volet foncier territorialisé :

- maîtrise foncière pour stratégie habitat, agriculture, infrastructures de transport collectifs et d'inter modalité, pour espaces naturels par la création d'un établissement public foncier local EPFL 26/07 conjugué à l'action de la SAFER, du PNR, des Conseils Généraux (ENS) ...
- amplification du volet foncier des PLH ...

Au titre du volet foncier additionnel

- outil complémentaire de maîtrise foncière
- fonds d'aide à l'acquisition et au traitement de friches urbaines (en complément de la reconversion économique)

Au titre de la présente fiche-action du CDRA :

- études et expertises : observation foncière, appuis spécifiques aux PLU (dans le cadre de certains critères à préciser), gestion ressource en eau...
- soutien à des actions locales pilotes de gestion concertée de l'espace (ex : PLGE Vallée Eyrieux)

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale : tout le territoire est concerné dans une démarche d'ensemble au niveau d'exigence homogène mais à l'évidence l'action sera à décliner compte tenu de la typologie des espaces internes à notre périmètre.

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

	€	Taux
Dépense subventionnable	225 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	112 500	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
(Forte articulation avec le nouvel outil foncier créé par la loi sur le développement des territoires ruraux et dont les Conseils Généraux auront à se saisir pleinement)
DDE-ADIL-CAUE-PNR-SAFER

Déclinaison ressources humaines :

Formation/actions sur ces enjeux.

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :
Bilan mensuel en Commission Aménagement du Territoire et trimestriel en Comité de Pilotage CDRA.

Axe 3	Maillage et gestion du territoire
Action 29	Habitat

Porteur :

Structure porteuse du CDRA - (chargé de mission aménagement habitat)

Rappel du contexte et des objectifs :

Compte tenu des enjeux repérés et après des CGD aux bilans nuancés sur ce point , le territoire s'est placé dans une démarche volontariste en matière de gestion de l'espace Il souhaite se mobiliser sur un objectif ambitieux de production de logements diversifiés pour répondre à une demande croissante en permettant de véritables parcours résidentiels, une relance réussie des PLH et le soutien aux programmes retenus par l'ANRU.

Description de l'action :

Le comité de pilotage du CDRA veut se saisir pleinement des opportunités offertes par la nouvelle politique habitat définie par le Conseil Régional. Au titre de ses crédits d'études spécifiques, une mission a été lancée pour préciser une stratégie et ses déclinaisons sur les différentes parties homogènes de son territoire.

Cette étude contribuera à définir le plan d'actions précis qui sera financé par l'enveloppe régionale territorialisée de 5 à 8€ /h

Ciblage du soutien régional :

Prématuré mais sont d'ores et déjà envisagés :

Au titre du volet habitat territorialisé :

- soutien à la production de logements sociaux et de logements locatifs privés conventionnés
- aide aux travaux dans les copropriétés dégradées
- production de logements communaux dans les bassins de vie ruraux
- promotion de la démarche QEB dans le logement

Au titre du volet habitat additionnel

En fonction des résultats de l'étude habitat en cours un programme d'actions sera déterminé

Au titre de la présente fiche action :

- dépenses de fonctionnement du programme
- aide financière au maillage du territoire en Programmes Locaux de l'Habitat
- financement de l'observatoire habitat/foncier

Coût et financement :

	€	Taux
Dépense subventionnable	225 000	
Nature de la dépense :		
Région Rhône Alpes CDRA	112 500	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale : tout le territoire est concerné dans une démarche d'ensemble au niveau d'exigence homogène mais à l'évidence l'action sera à décliner compte tenu de la typologie des espaces internes à notre périmètre.

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
DDE-ADIL-CAUE-PNR-SAFER

Déclinaison ressources humaines :

Formation/actions sur ces enjeux.

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA, bilan mensuel en Commission Aménagement du Territoire et trimestriel en Comité de Pilotage CDRA.

Axe 3	Maillage et gestion du territoire
Action 30	Programme aménagements urbains - cadre de vie - transports

Porteur :

Structure porteuse du CDRA - (chargé de mission aménagement/gestion espace)

Rappel du contexte et des objectifs :

L'aménagement du territoire et la constitution d'un maillage structuré est une priorité du Contrat. Il justifie la mobilisation de moyens d'investissements pour l'adapter et le qualifier.

Action 30.1 - Aménager les centres villes

Description de l'action et critères d'éligibilité :

Cette action consiste en une aide à l'investissement visant à apporter une plus value qualitative à des aménagements urbains de centres villes en vue de revitaliser les centres et les axes importants concourant à la construction du maillage et à la dynamisation du commerce. Les axes structurants, les lieux de centralité, l'aspect esthétique et la valorisation environnementale des friches urbaines seront privilégiés.

Les projets s'inscriront dans une logique intercommunale et répondre à la question des déplacements notamment le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération valentinoise.

Cette action se décompose en trois sous opérations spécifiques (30.1.1 - 30.1.2 - 30.1.3)

Plafond de subvention : 1 200 000 € (soit une dépense subventionnable de 4 800 000 €)

Coût et financement de l'action 30.1:

	€	Taux
Dépense subventionnable	7 128 924	
Nature de la dépense :	Investissement	
Région Rhône Alpes CDRA	1 782 231	25 %
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Opération 30.1.1 Aménagement du centre ville de Bourg les Valence

Contexte de l'opération :

Seconde ville de l'agglomération valentinoise, Bourg-lès-Valence souhaite limiter l'étalement urbain. Cette volonté passe par le recentrage de la vie sociale et commerciale de la Ville autour de l'espace laissé vacant par des friches commerciales (ancienne concession Renault) et d'habitat (anciens logements de fonction de la CNR). Cette opération urbaine en cours permet l'accueil de nouvelles populations et de nouveaux services publics et privés. La création d'une Zone d'Aménagement Concerté permet l'implantation de logements avec un objectif de mixité sociale au sein d'un habitat de qualité ainsi que la densification du tissu commercial.

L'installation de la Médiathèque et la création de son parvis ont donné un aspect plus urbain au site. Il s'agit là de poursuivre l'aménagement dans la continuité de celui réalisé sur l'avenue Marc Urtin soutenu par le précédent Contrat Global de Développement.

Descriptif de l'opération :

Création d'espaces publics de Centre Ville de qualité intégrant la problématique des transports en commun (objet d'une étude de circulation déjà réalisée).

Maître d'ouvrage : Ville de Bourg-lès-Valence

Dépenses Subventionnables : création d'espaces publics, enfouissement de réseau, mobilier urbain.

Dépenses non éligibles ne faisant pas l'objet de la demande : parking, VRD, enrobé.

Plan de financement prévisionnel

	€ H.T.	%
Région Rhône Alpes	375.000 €	25 %
Conseil Général de la Drôme		
Autres financeurs	320.000 €	21 %
Ville de Bourg-lès-Valence	805.000 €	54 %
Total	1.500.000 €	100 %
Hors base subventionnable*	2.400.000 €	

Planning prévisionnel de réalisation :

2007	2008	2009	2010	2011	2012

Résultats attendus :

Accompagnement du développement du Centre Ville et amélioration de la qualité de vie : intégration urbaine de qualité, amélioration de l'attractivité commerciale, mise en valeur de l'eau, cheminement piéton, accessibilité facilitée aux équipements publics et privés et création d'un site propre pour les transports en commun dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains.

Indicateurs :

- Qualitatifs (perception des usagers, esthétique, environnemental, gestion multimodale : bus, piétons),
- Quantitatifs (nouveaux commerces, nouveaux logements).

Opération 30.1.2 Aménagement des places du centre ville de Privas

Contexte de l'opération

La ville de Privas s'est engagée depuis 2 ans dans un projet global de renouvellement urbain de son centre ville avec un programme ambitieux, dont le réaménagement des places de l'Hôtel de Ville, Adelbert et du Pouzin constitue un élément majeur.

Ce projet rendra une partie du centre ville de Privas piétonnier et a pour objectif d'accroître l'activité de l'hyper centre Privadois. En effet le périmètre concerné par le réaménagement est situé en cœur de centre ville sur un espace marchand composé de nombreux commerces. Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle de la ville de Privas qui comprend de nombreuses requalifications d'espaces : ancien hôpital, restructuration Friche Luquet, OPAH, mise en place d'un nouveau plan de circulation et de stationnement, opération Urbaine collective.

Descriptif de l'opération :

Aménagement piétonnier des 3 places

Maître d'ouvrage : Société d'Economie Mixte Privas Ardèche Réalisations - SEMPAP

Dépenses Subventionnables : création d'espaces publics, espace vert, mobilier urbain, fontainerie, équipement marché forain soit **833 925 € HT**

Dépenses non éligibles ne faisant pas l'objet de la demande : terrassement, VRD, enrobé.

Plan de financement prévisionnel

Dépense subventionnable Région Rhône Alpes : **828 924 € HT**

Subvention régionale : 207 231 € soit 25 %

	€ H.T.	%
Région Rhône Alpes	207 231	17 %
SDE	52 000	4%
FISAC	256 627	21 %
SEMPAP	717 351	58 %
Total	1.233 209	100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2007	2008	2009	2010	2011	2012

Résultats attendus :

Valoriser le centre ville, diminuer l'impact de la voiture, diversifier les usages, améliorer la complémentarité des commerçants sédentaires et non sédentaire et augmenter leur activité, maintenir les marchés sur les places en confortant leur identité.

Opération 30.1.3 Aménagement des boulevards de la ville de Valence Tranche 2

Contexte de l'opération

Espace public majeur issu des embellissements du 18^{ième} siècle, les boulevards de Valence sont l'aboutissement du Pont sur le Rhône et de toutes les voies irriguant la ville. Ils étaient devenus de ce fait une véritable autoroute urbaine, encombrée d'un trafic de 45000 véhicules par jour, renvoyant une image dégradée du cœur de l'agglomération. La pollution atmosphérique et sonore était constatée sur l'ensemble de l'emprise des boulevards. La promenade originelle avait ainsi totalement disparue, désertée par les piétons et les cyclistes. Cette image dégradée avait entraîné une véritable paupérisation de l'occupation des bâtiments riverains se traduisant par une régression du tissu commercial et une fréquente vétusté des logements.

Descriptif de l'opération :

Le projet prévoit le report du site propre bus et cycles en continuité en contiguïté avec les voies de circulation automobile, ce qui permet la création d'un grand parvis piétonnier dégagé de toute circulation sur la face interne des boulevards, en continuité du plateau piétonnier de la vieille ville. Le trottoir externe des boulevards profite également de la nouvelle configuration avec un élargissement de 5 à 8 mètres selon les sections.

L'espace gagné profite à la circulation piétonne, permettant le bouclage du parcours commercial classique par les rues piétonnières du centre ville et incitant à la traversée vers les faubourgs et au développement des terrasses.

Le patrimoine végétal des boulevards est régénéré et la reconstitution d'une promenade au paysage de bosquets, fontaines et ponctuée de places aux endroits des traversées importantes.

Deux aires équipées pour les marchés s'inscrivent sous les platanes permettant de doubler la capacité d'accueil actuelle.

Maître d'ouvrage : Ville de Valence

Dépenses Subventionnables : création d'espaces publics, espace vert, mobilier urbain, fontainerie,

Dépenses non éligibles ne faisant pas l'objet de la demande : parking, VRD, enrobé.

Plan de financement prévisionnel

Dépense subventionnable Région Rhône Alpes : **4 800 000 € HT**

Subvention régionale : 1 200 000 € soit 25 %

	€ H.T.	%
Région Rhône Alpes	1 200 000	8.5 %
Conseil Général	1 800 000	12.83 %
FISAC	500 000	3.56 %
Valence Major	350 000	2.49 %
Ville de Valence	10 190 305	72.57%
Total	14 040 305	100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2007	2008	2009	2010	2011	2012

Résultats attendus :

- reconquête sociale et urbaine à l'échelle de la ville de et de l'agglomération
- requalification patrimoniale et économique

Action 30.2 Aménager les centres bourgs

Objectifs de l'action :

Soutenir des opérations d'aménagement de centre bourg apportant **une plus value qualitative** et qui prennent en compte **l'accès aux commerces et aux services**. Un effort particulier sera réservé aux démarches intégrant **la logique des bourgs centre prioritaire** pour le maillage du territoire ainsi que **l'accès aux transports collectifs**. Les axes structurants, les lieux de centralité seront privilégiés. Le patrimoine architectural local devra être respecté lors de l'urbanisation des zones périphériques des centres villes et des centres bourgs

Plafond de subvention : 125 000 € (soit une dépense subventionnable de 500 000 €)

Instruction des dossiers

Le territoire se dotera d'un règlement d'attribution dont les objectifs reprendront la grille de critères de développement durable du Conseil Régional Rhône-Alpes. Ainsi, chaque projet devra justifier de la réalité de ses impacts sur le plan de l'aménagement, de l'environnement et sur les effets d'entraînement économiques et sociaux. Le taux d'aide sera modulé en fonction de ces critères.

Leurs maîtres d'ouvrage fourniront un argumentaire justifiant la plus value apportée, leur rôle dans le maillage projeté et la dimension transports. Sur ce dernier point, il s'agira, dès la conception des projets d'y promouvoir une déclinaison/articulation avec les transports en commun et les transports doux.

Dépenses éligibles

Aide à l'investissement excluant les VRD et ciblant au sein des dossiers des assiettes subventionnables : dépenses liées à la sécurité et la cohabitation entre modes de transports, à l'accessibilité des handicapés, aux aménagements paysagers, aux mobiliers urbains, à la signalétique, aux choix de matériaux de qualité ...

Un règlement précis sera élaboré et précisera l'articulation avec les lignes de droit commun « aménagements des espaces publics et de stationnement en lien avec les transports collectifs » .

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale : tout le territoire est concerné

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement de l'action 30.2 :

	€	Taux
Dépense subventionnable	2 871 076	
Nature de la dépense :	Investissement	
Région Rhône Alpes CDRA	717 769	25 %
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
DDE-PNR-CAUE-

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :

-Bilan mensuel en Commission Aménagement du Territoire et trimestriel en Comité de Pilotage CDRA.

Projets identifiés : Vernoux en Vivarais, Montéleger, Beauchastel, Le Cheylard, Saint Clément...

Axe 3	Maillage et gestion du territoire
Action 31	Programme énergie

Porteur :

ADIL 26/POLENERGIE pour le compte de la structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

Le territoire souhaite inscrire le CDRA dans une dynamique de développement durable de par ses choix sur l'emploi, l'investissement en ressources humaines, la gouvernance, les transports collectifs, le projet PNR et l'énergie comme axes privilégiés.

Le territoire se propose d'agir de manière significative par l'effet levier évident de cette action, qui touchera de nombreux habitants et décideurs publics locaux. Elle dépassera l'effet d'aubaine afin d'ancrer fortement au niveau territorial la nécessité de répondre aux enjeux de l'énergie.

Cette action stimulera :

- l'exemplarité dans la maîtrise de l'énergie des collectivités
- la sobriété, et les investissements en conséquence, chez les habitants

Description de l'action (missions attachées aux postes) :

Suite au diagnostic conjoint de l'ADIL 26/POLENERGIE, le territoire a pris la décision de hiérarchiser ses objectifs d'action de la manière suivante : sobriété, efficacité, énergies renouvelables. Pour inciter les initiatives dans ce domaine, le territoire souhaite qu'une politique territoriale soit portée par les équipes de l'ADIL 26 et POLENERGIE en lien avec le réseau de la politique régionale « énergie ».

La mission confiée aux partenaires consistera en un travail de terrain pour :

- conseiller les particuliers, effectuer des diagnostics et promouvoir/mobiliser les mesures financières existantes : crédits d'impôts, subventions régionales et départementales... = 2/3 de leur temps terrain
- même démarche avec les collectivités locales volontaires (et notamment celles ne disposant pas de services techniques) pour le 1/3 restant de leur temps terrain : diagnostics et promotion/mobilisation des mesures financières existantes

Ciblage du soutien régional :

Salaire : 1 ETP +charges annexes de fonctionnement dans la limite de 25% du salaire chargé pour les frais de fonctionnement.

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale : tout le territoire est concerné

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement : Dépense totale estimée : 65 000 €/an/poste

	€	Taux
Dépense subventionnable	325 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	162 500	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître		

d'ouvrage		
-----------	--	--

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
DDE-ADIL-PNR-ADEME

Déclinaison ressources humaines :

Formation/sensibilisation décentralisées sur ces enjeux.

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :

-Bilan mensuel en Commission Aménagement du Territoire et trimestriel en Comité de Pilotage CDRA.

Axe 3	Maillage et gestion du territoire
Action 32	Economie d'énergie dans les transports - transports doux

Porteur :

Structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

Le territoire souhaite inscrire le CDRA dans une dynamique de développement durable de par ses choix sur l'emploi, l'investissement en ressources humaines, la gouvernance, les transports collectifs, le projet PNR et l'énergie comme axes privilégiés.

Description de l'action (missions attachées aux postes) :

Cette problématique sera prise en compte en amont dans les projets d'aménagement urbains (cf fiche action 30). Elle devra aussi être promue (médiatisation de l'appel à projets) et s'inscrire dans la continuité de la politique régionale adoptée en Mai 2006 en faveur des transports doux : vélo, covoiturage, plan de déplacements entrepris, transports à la demande, aménagements des espaces publics et de stationnement en lien avec les transports collectifs, contrats aménagements de gare...

En complément, le territoire souhaite pouvoir favoriser la mobilité et apporter un soutien à des initiatives locales qui ne pourraient mobiliser ces crédits et dont l'exemplarité appellerait un soutien spécifique. Il s'agit, par exemple, de projets de valorisation/éducation aux modes de déplacements doux, d'encouragement au co-voiturage, d'études de circulation, de diagnostic d'alternatives aux flux routiers, pédibus...

Ciblage du soutien régional :

Soutien financier à des études

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale : tout le territoire est concerné

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

Dépense totale estimée : 80 000 € TTC

	€	Taux
Dépense subventionnable	80 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	40 000	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
DDE-ADIL-PNR-ADEME

Déclinaison ressources humaines :

Formation/sensibilisation décentralisées sur ces enjeux.

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :

-Bilan mensuel en Commission Aménagement du Territoire et trimestriel en Comité de Pilotage CDRA.

AXE TRANSVERSAL

Gouvernance

Rhône,

Animation, suivi du contrat, évaluation,

Communication, TIC

Axe transversal

Action 33 Réappropriation du fleuve Rhône et valorisation des ressources aquatiques du territoire

Contexte

Le Rhône est la « colonne vertébrale » du territoire Valdac également marqué par l'importance des vallées transversales.

En complément des actions du PNR qui œuvre sur l'autre secteur naturel majeur du territoire, le comité de pilotage a la volonté d'une valorisation auprès des populations locales et touristiques.

L'offre d'activités de loisirs liées à l'eau est de première importance : baignade, offre paysagère et environnementale, tourisme nautique et de plaisance,...

En complément du Plan Rhône prioritairement axé sur la prévention des inondations, de la gestion de la ressource, de la préservation de la biodiversité, il est proposé de mettre en place un plan d'actions de valorisation tourisme/loisirs du fleuve et de ses berges de façon à en favoriser la réappropriation.

Description des opérations

1- Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement des berges du Rhône :

A partir d'une synthèse des études déjà réalisées, d'un inventaire des réalisations récentes et du recensement des projets, il s'agit de définir en fonction des contraintes, le positionnement du territoire dans le Plan Rhône et de hiérarchiser les objectifs du territoire pour qu'il élabore un programmation d'actions pour la durée du contrat. Ce dernier devra également harmoniser les projets liés au Rhône par un **schéma d'aménagement global**, comportant notamment une partie aménagements et valorisation touristique et aménagements des abords.

Le caractère transversal de cet axe implique une prise en compte des contraintes et des objectifs des autres axes. Cette démarche aboutira à un règlement d'attribution des aides à l'investissement liées au Rhône.

Cette étude sera suivie par un comité de pilotage transversal associant l'ensemble des partenaires concernés. Sa réalisation sera un préalable à tout financement de projet d'investissement.

2-Aide à l'investissement :

Il s'agira de créations ou de réhabilitation de sites comme par exemple :

- Mise en lumière d'éléments remarquables avec un coût énergétique raisonnable,
- Dispositifs d'accueil et d'éducation à l'environnement dans les milieux naturels sensibles,
- Aménagements de haltes et aires d'accueil liées au projet Vélo Route Léman Méditerranée
- Aménagements et/ou équipements de sites (aires pique-nique, sanitaires, aménagements paysagers...)
- Bâtiments dédiés à la pratique sportive
- Aménagements de quai du port de l'Epervière pour l'accueil de bateaux à passagers
- Aménagement et valorisation des affluents, plans d'eau, de lacs et d'espaces aquatiques.

Projets touristiques identifiés Embarcadère sur le Rhône, espace aquatique, bases nautiques, haltes fluviales, plans d'eau, lacs, baignades en rivière

Sites/projets identifiés : Aménagements portés par la communauté de communes Rhône-Crussol, les communes de Charmes, Beauchastel, La Voultre, Portes les Valence, Le Pouzin, Bourg les Valence et Valence, projets du secteur de l'Epervière et des berges du Rhône

3- Accompagnement d'actions encourageant les populations du territoire et notamment les riverains à pratiquer ce fleuve par :

- Participation au projet d'une exposition itinérante pour la faire découvrir aux habitants et créer du lien entre les communes du territoire (riveraines et au-delà)
- Soutien à des manifestations ludiques, éducatives ... (en complément des aides mobilisables via le Plan Rhône)

NB : Au-delà du Rhône, les aides prévues au titre des volets culture et patrimoine du présent plan d'actions prendront en compte la valorisation des autres cours d'eau du territoire.

→ Définir des critères d'éligibilité

Bénéficiaires :

Structure porteuse du CDRA, Communes, Intercommunalités, Associations...

Porteur :

Structure porteuse du CDRA (chargé de mission aménagement)

Territoire concerné/degré de transversalité :

Communes riveraines en priorité mais ambition concerne l'ensemble du territoire

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

Dépense totale estimée : 4 600 000 € TTC /an

	€	Taux
Dépense subventionnable	4 600 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement et investissement	
Région Rhône Alpes CDRA	1 400 000	<i>30 % 50 % (étude)</i>
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Directions compétentes du Conseil Régional et des Conseils Généraux 07 et 26
Territoire Rhône, Drac, Maison du Rhône...

Déclinaison ressources humaines :

Mise en place d'actions de sensibilisation

Pilotage/Suivi/Evaluation :

Outre le dispositif systématisé pour tout le CDRA :

-suivi trimestriel en commission et bilan semestriel en comité de pilotage

Axe transversal

Action 34 Animation générale du contrat

Porteur :

Structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

La nécessité d'une animation et d'une gestion est d'autant plus indispensable compte tenu de la taille du territoire et du volume du contrat

Description de l'action (missions attachées aux postes) :

Pérennisation de deux postes :

La chargée de mission généraliste anime à temps plein le contrat sous l'autorité du chef de projet et est la référente des services régionaux. Ses missions sont les suivantes : suivi général du CDRA ,préparation des comité de pilotage du CDRA, inscription dans une démarche de développement durable, suivi des calendriers, du tableau de bord, de l'évaluation et de la communication, interface avec les collectivités membres, lien et suivi avec les autres politiques territoriales régionales, partenariat avec les territoires voisins, appui au CLD, aux maîtres d'ouvrages et aux actions transversales...

Compte tenu de la taille du territoire et de la volonté de présence terrain optimum de l'ensemble de l'équipe, l'usage aux TIC est optimal, notamment au travers d'un espace de travail collaboratif.

Le poste d'assistance administrative et financière est l'unique poste sédentaire. Sous l'autorité de l'animatrice généraliste, elle accompagne les chargés de mission CDRA et le CLD dans la préparation des réunions, (courrier, logistique...) et assure le suivi financier et administratif (vérification des pièces...) des actions du contrat.

Ciblage du soutien régional :

Salaires : 2 ETP +charges annexes de fonctionnement dans la limite de 25% du salaire chargé pour les frais de fonctionnement.

Territoire concerné/degré de transversalité :

Action transversale. Concerne l'ensemble du territoire

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Cout et financement :

Dépense totale estimée : respectivement 75 000 et 25 000 € /an

	€	Taux
Dépense subventionnable	500 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	250 000	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Pilotage/Suivi/Evaluation :

- Le Comité de Pilotage CDRA se réunira 2 fois par trimestre.
- Il en est de même pour son comité technique (ensemble des chargés de mission financés par le CDRA) pour préparer les comités de pilotage.
- Le tableau de bord de mise en œuvre du CDRA sera mis à jour à la suite et selon cette même fréquence. Il sera consultable en temps réel sur le site internet du CDRA.

Axe transversal

Action 35 Communication- Evaluation de la procédure

Porteur :

Structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

- Volonté d'une information/implication de la population à la dynamique du contrat
- Volonté d'une association étroite de ses représentants au CLD
- Nécessité d'une information transparente, en temps réel.

Description de l'action (et critères d'éligibilité) :

-Mise en place d'outils de communication : en complément des interventions à la demande dans les assemblées délibérantes des collectivités membres, des liens avec la presse locale et de l'usage privilégié des bulletins municipaux et intercommunaux existants, le comité de pilotage organisera au rythme de 1/an minimum des réunions publiques pour l'ensemble du territoire. Il investira dans deux outils : bulletin d'information à la population (distribution boîtes aux lettres) une fois par an et site internet, afin de rendre compte de son action.

-Mise en place d'une méthode de suivi et d'évaluation : le CDRA fera appel à une expertise externe pour contrôler la mise en place dès le démarrage du contrat d'une procédure de suivi et des tableaux de bord correspondant (initialisation des indicateurs) puis, un an avant la fin du contrat, pour mener une évaluation dynamique car préparant la phase de contractualisation suivante. Le CLD sera associé à l'élaboration du cahier des charges de l'ensemble de cette prestation.

Ciblage du soutien régional :

- dépenses liées à la communication et sa diffusion
- missions d'évaluation externalisée

Territoire concerné/degré de transversalité :

Les actions de communication et d'évaluation concernent tout le territoire et sont donc pleinement transversales.

Le respect des objectifs définis en termes de transversalité et d'impact territorial sera un point clef de l'évaluation.

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

Dépense totale estimée : 80 000 € TTC

	€	Taux
Dépense subventionnable	80 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	40 000	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

DPT Conseil Régional

Déclinaison ressources humaines :

Formation-action à l'évaluation pour les élus et techniciens du CDRA (voir membres du CLD) pour efficience du pilotage du dispositif.

Axe transversal
Action 36 Formation Action

Porteur :

Structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

Volonté d'une information/implication des acteurs et plus globalement la population à la dynamique du contrat

Choix d'une articulation étroite CDRA/CTEF

En effet :

-Le CDRA et le CTEF (articulé avec l'Etat) ont un périmètre identique et des calendriers proches. Ils sont notamment pilotes en Rhône-Alpes à ce titre.

-Le CDRA a décidé d'investir sur la ressource humaine de son territoire, le CTEF en est naturellement le partenaire

Il en adopte les mêmes priorités :

-priorité à l'activité et à l'emploi , à l'innovation/adaptation/anticipation et à une démarche volontariste allant vers les entreprises pour détecter et traiter les besoins immédiats et stimuler/anticiper les futurs

-renforcement et développement de l'offre de formation dans la logique du maillage du territoire (et de l'apport des TIC) décidé par le CDRA

- Mise en œuvre d'un contrat de développement durable : l'équipe d'animation du CDRA suivra un module de formation au développement durable et à son évaluation de façon à favoriser sa prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions.

Description de l'action (et critères d'éligibilité) :

-Mise en place de formations :

Elles déclineront les principaux programmes et seront obligatoires pour leurs bénéficiaires (condition sine qua-non du bénéfice à une aide à l'investissement).

Elles seront réalisées au plus près du terrain alimentant le maillage des lieux ressources ciblés (lycées notamment).

Elles pourront prendre des formes diverses : formations théoriques, formations action, sensibilisation, échanges d'expériences...

Les propositions du CLD pour ses membres ou tout acteur soucieux de s'impliquer dans le développement de son territoire s'inscriront dans ce cadre.

Ciblage du soutien régional :

Prestations de formation (en complément des financements du droit commun : CTEF notamment)

Territoire concerné/degré de transversalité :

Les actions de formation concernent tout le territoire et sont donc pleinement transversales.

Echéancier de réalisation :

Années 1 à 5

Coût et financement :

Dépense totale estimée : 20 000 € TTC

	€	Taux
Dépense subventionnable	20 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement	
Région Rhône Alpes CDRA	10 000	50 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

DPT/DFC/DFI Conseil Régional et CTEF

Axe transversal
Action 37 Développer l'usage des TIC

Porteur :

Structure porteuse du CDRA

Rappel du contexte et des objectifs :

La candidature du territoire a été retenue dans le cadre de l'appel à projet régional 'Terres à Clic'. Dans ce cadre, un diagnostic portant sur l'ensemble du contrat sera réalisé afin d'identifier quelles actions du contrat pourraient être conduites à l'aide d'un outil TIC. Les trois actions retenues par le comité de pilotage CDRA feront alors l'objet d'un soutien via de l'ingénierie et d'une assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre de Terres à Clic. Les actions seront financées dans le cadre des volets thématiques du CDRA.

Description de l'action (et critères d'éligibilité) :

Cette action permettra de financer :

- l'appui aux lieux d'accès identifiés dans le cadre de la mise en place du pôle TIC 26 (animation, investissements) en complément du droit commun régional
- la mise en place d'outils de travail collaboratif
- la création d'outils favorisant la mise en réseau des acteurs dans le cadre du CDRA

D'autres projets pourront être soutenus dans la mesure où ils correspondent aux enjeux qui seront identifiés dans le diagnostic Terres à Clic.

Les projets sélectionnés concerneront des applications liées aux entreprises, aux services, aux acteurs culturels, associatifs... Ils seront collectifs (ex : réseaux d'entreprises, d'acteurs du tourisme, espaces multimédias ouverts aux habitants, mise en réseau d'écoles...) et s'inscriront dans les objectifs de la Charte.

Ciblage du soutien régional :

L'aide portera sur :

- les investissements
- l'animation ou appui externe

L'assiette de l'aide par projet (investissement+ fonctionnement) sera plafonnée à 15 000 €

Bénéficiaires :

Collectivités, Chambres consulaires, associations, groupements d'entreprises...

Territoire concerné/degré de transversalité :

Concerne l'ensemble du territoire

Echéancier de réalisation :

Expérimentation sur Années 1 et 2

Coût et financement :

	€	Taux
Dépense subventionnable	300 000	
Nature de la dépense :	Fonctionnement : animation, études Investissement	20% 40%
Région Rhône Alpes CDRA	90 000	20 à 40 %
Autres financeurs	CG	
Autofinancement du maître d'ouvrage		

Partenaires associés :

Services compétents du Conseil régional et des Conseils Généraux 26 et 07

Déclinaison ressources humaines :

- Nécessité d'un accompagnement fort en matière d'actions de sensibilisation pour les entreprises ou les habitants. Elles prendront appui sur la médiatisation de l'appel à projets.

Pilotage/Suivi/Evaluation :

- Jury spécifique présidé par le chef de projet soumettra classement au Comité de Pilotage CDRA qui statuera.
- Bilan annuel pour décisions sur suite à phase expérimentale

